An illustration of a classroom. A female teacher stands in the center, pointing at a blue chalkboard. The chalkboard has the text 'SOPHIE ET FAIRE LE MAL' written on it. To her right, a male student sits in a chair, holding a book. To the far right, another male student stands looking at the teacher. In the foreground, the backs of several students' heads are visible, some wearing hats. The room is filled with tall wooden bookshelves packed with books. The style is a colorful, textured illustration.

Le pouvoir d'achat
en question

Bac : encore du bricolage

Éducation :
un choix politique

**NOUS SOMMES AUX CÔTÉS
DE CEUX QUI FONT GRANDIR
LES AUTRES.**

-10 %*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

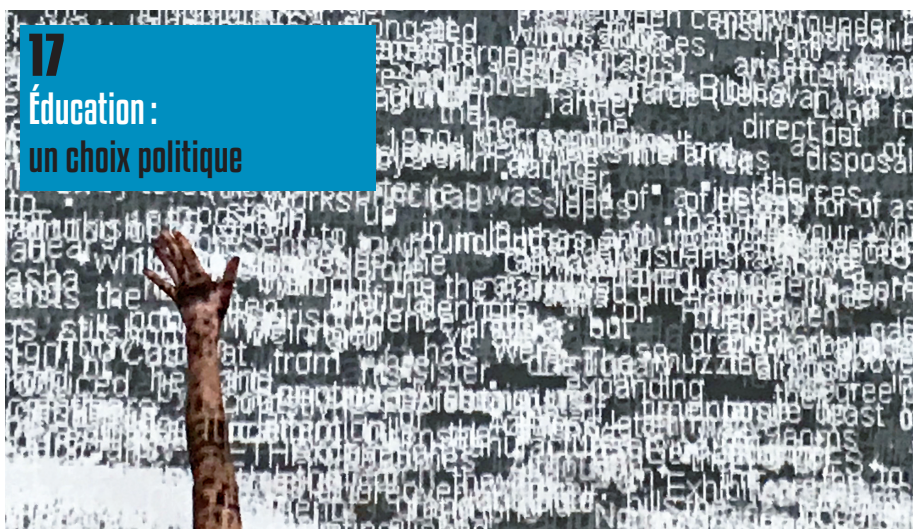
**Karine,
enseignante.**

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2021.

*Offre réservée aux agents du service public, personnels de l'enseignement. Réduction de 10 % sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 d'un contrat AUTO PASS. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.



17
Éducation :
un choix politique

6
Énergies
Flambée des prix



7
Élections
présidentielles
Poursuivre
les combats



11
Pouvoir d'achat
Augmenter
les salaires !



13
Bac 2022
Encore du bricolage



15
Primaire
Une enquête
révélatrice

24
C'est demain
DMA - DSA
L'Europe régule
les géants du numérique



28
ARTE
fête ses 30 ans



30
Rencontre
avec
François Thomazeau

Revue de la Fédération
Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél. : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0725-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Benoît Teste
Rédaction :
Sandrine Charrier,
Matthieu Leiritz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Pan/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



ÉDITO Rester vertical

Un président qui entend accélérer la politique néolibérale à marche forcée réélu contre une candidate d'extrême droite au programme de division et de haine : on n'a pas plus aimé 2022 qu'on avait goûté 2017... Le péril de l'extrême droite, écarté au second tour de l'élection, continue de s'ancrer sur fond de désespérance sociale créée par ceux-là mêmes qui se présentent comme les remparts à sa progression.

Mais mesurons ce qu'a été aussi cette campagne et ce que peut être celle à venir des élections législatives : le moment du retour de la question sociale, salaires, pensions et droits collectifs, envers et contre la volonté médiatique du début de la campagne d'imposer le seul débat identitaire et ses obsessions racistes et xénophobes.

Emmanuel Macron promet même d'être davantage à l'écoute et d'avoir une pratique du pouvoir plus horizontale. Pur affichage ? Tout porte à croire en effet qu'il *restera vertical* si ce ne sont pas les salarié-es, les jeunes, les retraité-es et toute la société civile qui le contraignent à prendre en compte leurs réalités et leurs revendications dans le cadre d'un véritable dialogue social qui soit source de progrès. *Rester vertical*, c'est aussi le titre d'un film de 2016 où se tenir debout apparaît comme le dernier rempart face à la meute de loups menaçante... Opposer à la verticalité du pouvoir un monde du travail debout, mobilisé, voilà un enjeu majeur de la période qui s'ouvre, soyons persuadés que nous en avons les forces.



Benoît Teste

États-Unis : pénurie d'enseignants

Aux États-Unis, dans certaines écoles, l'enseignement est désormais donné aux élèves par... des militaires de la Garde Nationale, comme récemment dans une école du Nouveau Mexique qui venait de perdre un tiers de ses effectifs enseignants. La cause : une pénurie de professeur.es, endémique dans le pays, et que la crise du covid n'a fait que renforcer, avec de nombreuses démissions. En cause, d'après les syndicats et les témoignages sur les réseaux sociaux : les faibles salaires — environ 20 % de moins que les autres diplômés universitaires, à expérience équivalente — les mauvaises conditions de travail, les burn-out et le manque d'autonomie. Les conséquences de la pénurie, variable certes selon les États, sont dramatiques pour le système éducatif : classes surpeuplées, impossibilité de suivi individualisé. À ce sombre tableau, il faut ajouter la pression de plus en plus importante de groupes de parents d'élèves religieux sur les enseignants, notamment sur les contenus enseignés, ainsi que les réductions de financement.

Unesco

Liban : 280 établissements scolaires réouverts

Le 4 août 2020, une double explosion frappait le port de Beyrouth, avec un bilan humain très lourd : plus de 200 mort-es, plus de 6 000 blessé-es et 300 000 familles sans abri.

Ce sont 85 000 élèves qui se sont vu-es privé-es d'accès à l'éducation, avec plus de 220 écoles endommagées ou détruites, ainsi que 20 centres de formation professionnelle et 32 universités. Fin août, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en la personne de sa directrice, Audrey Azoulay, lançait une initiative de collecte de fonds et de réhabilitation, Li Beirut (« Pour Beyrouth » en arabe), afin de répondre aux besoins immédiats des secteurs de l'éducation, de la culture et du patrimoine de la ville. Cela a pris différentes formes : des débats virtuels, ResiliArt Lebanon, et un concert de solidarité, « Unis



Plus de 220 écoles endommagées ou détruites.

pour le Liban », début octobre 2020, concert suivi par 11,1 millions de personnes permettant de récolter 75,5 millions d'euros.

Fin mars 2022, à Beyrouth, bien que célébrant l'achèvement d'un projet d'environ 31,7 millions d'euros pour réhabiliter 280 établissements scolaires, Maysoun Chehab, responsable du Liban à l'UNESCO s'est exprimé sur la « crise » que traverse l'Éducation au Liban, aggravée

par la pandémie : « L'éducation au Liban est en crise parce que le pays traverse une crise ». Les inscriptions dans les établissements d'enseignement ont fortement baissé, passant de 60 % en 2021 à 43 % pour cette année. Stefania Giannini, sous-directrice générale de l'Unesco en charge de l'éducation, est quant à elle optimiste : « Je sais que la crise économique affecte encore beaucoup (le pays), mais je suis également convaincue que le Liban ne sera pas abandonné à son sort ». ♦

Alain Senéé

3 questions à Antoine Vigot : « Convoi syndical pour l'Ukraine »

C'EST L'ACTU

Comment est née cette initiative syndicale unitaire ?

L'initiative est partie d'une volonté de développer, face à la guerre de Poutine, une solidarité internationaliste entre travailleurs. Cette démarche, partagée par huit syndicats français, CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC, Unsa, Solidaires et FSU, permet de répondre aux syndicats ukrainiens. Le FPU (plus grande confédération syndicale d'Ukraine) a fait part de besoins d'aide humanitaire : des camions et du matériel pour l'hébergement et la protection des civils. 7,7 millions de déplacés internes sont désormais accueillis dans l'ouest de l'Ukraine.

Comment se fera l'acheminement du matériel ?

Il se fera par voie ferrée. Des trains sont déjà affrétés pour des convois de la protection civile, avec le concours de la SNCF et de ses homologues allemand et polonais. Suite à une démarche syndicale unitaire, des wagons seront affrétés gracieusement. Cela permettra d'acheminer 500 palettes

par voyage contre un peu plus de 30 pour un camion. Le départ est prévu mi-mai. Ces trains relieront Strasbourg ou Rungis à la frontière entre la Roumanie et l'Ukraine. Un appel à dons est lancé.

D'autres initiatives unitaires sont-elles prévues ?

Il y a évidemment eu les communiqués de presse unitaires, parus dès le déclenchement de la guerre et les appels à participer à toutes les initiatives de solidarité. Un meeting intersyndical est en préparation. La FSU soutient aussi l'Internationale de l'Éducation qui récolte des fonds pour aider les syndicats ukrainiens de l'éducation mais aussi ceux des pays limitrophes, investis dans l'accueil des 5,4 millions de réfugiés.

Propos recueillis par Marie-Rose Rodrigues-Martins



Antoine Vigot, secteur international de la FSU.

Après le premier mai

Une FSU vigilante et offensive

Si le soulagement est indéniable après la défaite de l'extrême droite au second tour de l'élection présidentielle, la FSU n'entend pas demeurer l'arme aux pieds face aux nouvelles agressions contre les acquis sociaux déjà annoncées par le président réélu.

Bien au contraire, et quelle que soit la majorité, la FSU entend continuer à porter les revendications des personnels, et d'abord sur l'indispensable revalorisation des salaires et des pensions, via l'augmentation du point d'indice.

Au-delà, à Paris, d'incidents et d'actes de vandalisme complètement étrangers aux luttes syndicales et bien évidemment mises en avant par le gouvernement pour discréditer le syndicalisme, les cortèges du Premier Mai, bien fournis et dynamiques, ont démontré, le potentiel de mobilisation dans le salariat.

Personne ne peut connaître l'issue des élections législatives, rendue incertaine tant par le discrédit qui pèse sur l'ancienne majorité LREM, par la montée en puissance inquiétante de l'extrême droite,



Quelle que soit la majorité, la FSU entend continuer à porter les revendications des personnels.

mais aussi par le processus d'unification des forces de Gauche. Si le rôle du syndicalisme n'est pas de donner des consignes de vote en faveur de telle ou telle formation politique, sans doute, en cas de reconduite d'une majorité fa-

vorable au président réélu, l'assemblée nationale continuera-t-elle à fonctionner comme une machine à voter les régressions sociales décidées par Emmanuel Macron et soufflées par les milieux patronaux et financiers.

Décrypter les projets

Il importe donc, au plus près des personnels, de décrypter ces projets, d'anticiper les offensives gouvernementales à venir – sur les retraites, le statut, la protection sociale, les services publics... – et peut être surtout d'arracher de nouvelles avancées notamment sur les rémunérations et les pensions: la FSU exige une augmentation d'au moins 10 %, première étape de revalorisation et de compensation d'une inflation toujours plus élevée. Dans l'éducation: les récents bougés sur l'organisation du bac (voir page 13) prouvent que les avancées

Appel 1^{er} mai

Dans un communiqué commun, les organisations syndicales CGT, UNSA, Solidaires, FSU, UNEF, VL, MNL et FIDL ont appelé, le 7 avril, à préparer un 1^{er} mai revendicatif pour faire de cette journée un temps fort de mobilisation. Au lendemain de l'élection présidentielle, l'urgence de mesures fortes et générales d'augmentation des salaires et des pensions, des bourses étudiantes et d'amélioration des conditions de travail notamment dans la Fonction publique a été rappelée. Tout comme la nécessaire suppression de la réforme de l'assurance chômage, et l'opposition à tout projet visant à reporter l'âge légal de départ en retraite. Ont aussi été portées la nécessité de mesures fortes et immédiates pour éviter les conséquences dramatiques du dérèglement climatique pour les écosystèmes et les populations et la réaffirmation des valeurs de solidarité, d'égalité et d'opposition à toutes les formes de discriminations; de solidarité avec tous les peuples victimes des guerres.

même partielles restent possibles, par la mobilisation des personnels et de l'opinion publique.

Le 25 mai, la FSU s'engage pleinement dans la journée nationale de lutte contre la précarité.

Aux niveaux interprofessionnels, de la Fonction publique et dans l'éducation, la FSU s'attachera à obtenir des convergences larges afin de faire pression sur le nouveau gouvernement, et ce quelle que soit la couleur politique de la future majorité. ♦

Matthieu Leiritz

RSA sous conditions ?

Maintenant réélu, Emmanuel Macron devrait s'attaquer à une de ses propositions de campagne: le versement du revenu de solidarité active (RSA) contre 15 à 20 heures par semaine d'activité ou de formation de la part des bénéficiaires. Syndicats et associations de lutte contre l'exclusion critiquent fortement ce projet de solidarité sous condition, dénonçant l'idée que comme pour les salarié-es qui sont au chômage, les bénéficiaires du RSA le seraient par convenance. Les plus pauvres ne doivent pas être puni-es ou culpabilisé-es mais bien mieux soutenu-es et accompagné-es. Par ailleurs, faire du bénévolat ne se décrète pas et ne peut être obligatoire, et cela peut coûter cher – il faut parfois se déplacer par exemple. Avec un peu plus de 500 euros par mois, il y a d'autres priorités, en particulier celle de pouvoir manger.

Décrochage scolaire

Mi-janvier sont parus les résultats d'une étude de l'IFOP, sur le décrochage scolaire auprès de personnes de 15 à 29 ans Not in Education, Employment or Training (NEET) qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Alors qu'on en recense 1,5 million en France, le problème de leur insertion professionnelle n'est pas seulement dû au chômage structurel du pays mais trouve, pour beaucoup, son origine dans des causes précises et identifiables à différents moments du parcours scolaire, subi et peu motivant. Cela est souvent la conjugaison de la difficulté à se conformer aux attentes de l'école, d'un ressenti d'échec et d'un manque de soutien adapté aux étapes clés. Le prochain gouvernement devra porter un regard attentif à ces jeunes, bien loin du modèle libéral, où la compétition scolaire fait rage.

Énergies Flambée des prix

Depuis un an, les prix de l'énergie (essence, électricité, gaz) ont explosé et cela se voit sur la facture des ménages en fin de mois. Une flambée due à l'augmentation de la demande mondiale suite à la reprise économique, la réduction de certains pays producteurs et à la guerre en Ukraine, la Russie étant le premier fournisseur de gaz naturel de l'Union européenne (UE).

Les prix des énergies ont augmenté de 18,6 % sur un an et l'Institut national des statistiques et des études économiques (INSEE) estime que « le poids des dépenses d'énergie des ménages dans l'ensemble de leur consommation dépasse celui de l'automne 2018 », date du début du mouvement des « gilets jaunes ». Face à cette augmentation des prix, le gouvernement a mis en place plusieurs aides : la prime inflation de 100 euros en décembre ainsi qu'en avril, pour 1,8 mil-



Les prix des énergies ont augmenté de 18,6 % sur un an.

lion de ménages, le chèque énergie d'un montant moyen de 150 € et, concernant la hausse des prix à la pompe, une remise variant entre 15 et 18 centimes sur le litre de carburant. Ce système de « ristourne » plutôt qu'une réduction du montant des taxes, a permis au gouvernement de ne pas reconvoquer le Parlement avant l'élection présidentielle. Cette mesure, limitée

dans le temps et surtout réversible, a ciblé à la fois les particuliers et les professionnel·les, alors qu'une baisse de taxes n'aurait pas pu profiter à certain·es professionnel·les, déjà exonéré·es. Le gouvernement qui avait parié il y a un an sur une crise énergétique éphémère et bloqué l'augmentation de l'électricité à 4 %, se retrouve, avec une inflation de plus de 4 % dans une situation inextricable, moins toutefois que la population. ♦

Alain Seréne

YFC

Marche pour le climat

Dans le cadre de l'appel lancé par Fridays for Future - les vendredis pour le futur - le mouvement fondé par Greta Thunberg, la jeunesse du monde entier s'est à nouveau mobilisée pour le climat les 25 et 26 mars. Les groupes locaux de Youth for Climate (YFC) organisaient des marches pour le climat et la justice sociale, un peu partout en France.

Avec pour mort d'ordre #people not profit - les gens avant le profit - cette grève internationale tombait aussi en France en pleine campagne électorale. YFC rappelle être un mouve-

ment non partisan et évoquait dans un communiqué, « un quinquennat marqué par des politiques climaticides », et de citer « la double-condamnation de l'État français pour inaction climatique ».

L'appel à mobilisation rappelait aussi que la lutte pour le climat ne peut s'inscrire en dehors d'un projet global de société « En cette période électorale, où les discours haineux et nationalistes sont diffusés en masse dans les médias, alimentant la peur de l'autre et le repli identitaire ; alors qu'on nous promet

l'austérité, l'augmentation du temps de travail et la casse du service public, la jeunesse souhaite une autre voie, nous voulons avoir espoir.

Notre mobilisation s'inscrit dans les luttes sociales de ces dernières années : gilets jaunes (...), mouvements féministes, antiracistes, LGBT+ (...) mais aussi les luttes syndicales qui militent pour le service public, et qui exigent plus de droits et des salaires dignes pour les salarié·es. Nous voulons croire que la situation actuelle n'est pas une fatalité, que nous avons



le choix et le pouvoir ». La FSU soutient et partage cette exigence de la jeunesse : changer le système pour obtenir une société durable et juste pour toutes et tous. ♦

Clara Chaligny

Élections présidentielles

Poursuivre les combats

La FSU avait appelé à battre politiquement l'extrême droite. Elle s'est félicitée dès le 24 avril que le danger immédiat de son accession au pouvoir soit écarté, tout en appelant à continuer les combats pour la démocratie et le progrès social.

Le président Emmanuel Macron est réélu, mais avec 28 % d'abstention et de nombreux votes blancs et nuls. Le mode de scrutin imposait, pour la troisième fois depuis 2002, et pour la deuxième fois consécutive, un choix difficile de second tour, voulu par le président-candidat. Ainsi, beaucoup ont voté « contre » la candidate de l'extrême droite; il ne s'agit donc pas d'une adhésion majoritaire à un programme comme l'atteste son score du premier tour (seulement 20 % des inscrit-es).

L'extrême droite se renforce, élection après élection. Par rapport à 2017, le total des voix qui se sont portées sur elle au premier tour (un suffrage exprimé sur 3) comme au second tour (42 % des suffrages exprimés) est beaucoup



L'extrême droite se renforce, élection après élection.

plus important. Ce sont les politiques libérales conduisant à la dégradation des conditions de vie qui favorisent sa pro-

gression ainsi que le rejet du bilan d'Emmanuel Macron.

Or pendant la campagne, Emmanuel Macron a affirmé son intention de continuer sa politique de casse des solidarités en remettant en cause les retraites et les services publics, en prévoyant d'accélérer la fragilisation du service public d'éducation et du statut de ses personnels, en liant l'obtention du RSA à du travail gratuit. La FSU entend poursuivre, élargir et amplifier les mobilisations pour imposer dès maintenant d'autres politiques économiques, sociales et environnementales, pour un autre projet de société, porteur d'espoir dans l'avenir, contre l'extrême droite et ses idées.

La FSU portera ses revendications à l'occasion des élections législatives sur la base du manifeste qu'elle a publié. Elle entend prendre toute sa

États-Unis : IVG en danger

Selon la presse américaine, la Cour suprême serait sur le point de revenir sur l'arrêt *Roe versus Wade* qui autorisa en 1972 le recours à l'interruption volontaire de grossesse. Depuis lors, les pressions n'ont jamais cessé, notamment de la part du parti Républicain et de groupes religieux, pour revenir sur cette grande conquête du droit des femmes à disposer de leur corps.

Donald Trump, en nommant deux juges conservateurs à la Cour, a rendu possible cette régression historique. Certes, il ne s'agit pour le moment que d'un projet et non d'une décision.

La Cour suprême des États-Unis a confirmé l'authenticité du document interne révélé par le site Politico, tout en soulignant qu'il ne représentait pas la décision « finale » de la haute juridiction.

Le président démocrate Joe Biden n'en a pas moins pris la parole pour alerter le peuple américain sur la menace qui pèse sur « toute une série d'autres droits » comme celui à la contraception ou au mariage entre personnes du même sexe.

part pour porter les aspirations du monde du travail à rebours du programme néolibéral du président élu.

Il est plus que jamais nécessaire de rassembler très largement les forces progressistes du pays pour construire une société féministe, écologique et sociale, pour garantir les droits de toutes et tous, pour réduire drastiquement les inégalités, pour améliorer les conditions de vie en redistribuant les richesses, pour respecter la dignité de toutes et tous. 🔥

Sandrine Charrier

Oumar Dembele a été expulsé

Le congrès de la FSU à Metz avait dans une motion quasi unanime manifesté son soutien, comme de nombreuses associations et élue-s politiques de Lorraine, au jeune Oumar Dembélé, sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français.

Symbolisant la dureté d'une politique migratoire qui refuse de reconnaître les nombreux drames humains qu'entraînent ces décisions, Oumar Dembele, par ailleurs athlète de haut niveau, a été sorti du centre de rétention de Metz pour être renvoyé, en avion, menottes aux mains, vers Bamako (Mali) le 11 mars dernier.

« Personne n'est intervenu car ils ont menacé de mettre des amendes aux passagers qui tenteraient d'intervenir », relate le jeune homme dans un entretien à distance avec un journal local. La FSU condamne cette situation, demande le retour d'Oumar Dembele et l'arrêt des expulsions de migrants.

Lutte contre l'endométriose

Maladie hormonale qui touche en France entre 1,5 et 2,5 millions de femmes, l'endométriose était peu connue il y a encore 5 ans. Depuis février 2022, une stratégie de lutte contre cette maladie complexe est mise en œuvre. Depuis mars 2021, la gynécologue Chrysoula Zacharopoulos, députée européenne mandatée par Olivier Veran, alors ministre de la santé, œuvre avec plus de 200 expert-es et acteurs et actrices de terrain, en lien avec les ministères concernés pour élaborer cette stratégie nationale. Des propositions sont issues de ces travaux et se concrétisent aujourd'hui dans des actions d'ampleur. 20 millions d'euros seront consacrés à la recherche. 6 cohortes de patientes permettront d'obtenir des données qui serviront à des études. L'offre de soins sera améliorée grâce à des filières spécifiques dans chaque région. Les cas les plus graves seront orientés vers des centres de référence qui devraient voir le jour avant fin 2023. Enfin les professionnel-les seront davantage et mieux formé-es à la maladie, le grand public sera mieux informé et les patientes bénéficieront d'une prise en charge plus rapide et d'un accompagnement (médecin généraliste et gynécologue). Le bout du tunnel pour des milliers de femmes, cette maladie représentant la première cause d'infertilité.



Journées Intersyndicales

Femmes et syndicalistes

Depuis 1998, les journées Intersyndicales Femmes donnent la parole à des chercheuses et des associations sur quatre thèmes relatifs aux droits des femmes et permettent à l'ensemble des 300 à 400 militant-es, principalement des femmes, de la CGT, de la FSU et de l'Union Syndicale Solidaires de réfléchir, échanger et s'armer pour porter ces questions dans leurs organisations syndicales respectives et au-delà.

Cette année, Linda Sehili de Solidaires, Emmanuelle Lavignac de la CGT, Ludivine Debacq de la FSU et l'avocate Savine Bernard ont dressé, la matinée de jeudi, le bilan très largement insuffisant du quinquennat sur le sujet de l'égalité professionnelle, pourtant « grande cause nationale » du président Macron. L'après-midi a été l'occasion d'un débat autour de la question des inégalités dans le sport et de l'enjeu de pouvoir du corps des femmes dans ce domaine aussi avec Anne Roger, historienne, Fabienne Guillonier et Béatrice Barbusse, sociologues, Nodjiale

Myaro, dirigeante de la ligue féminine de Hand-Ball et Claire Floret, de l'association Donnons des Elles au Vélo. Dans le contexte politique de la campagne présidentielle et de la prégnance des idées d'extrême droite, le vendredi matin a permis à la chercheuse en Sciences politiques Christèle Lagier, à l'historienne Christine Bard et à la politologue Martina Avanza d'aborder la question « Femmes et extrême droite ». Enfin, la question des inégalités de genre face à la crise écologique a été l'objet de la table ronde de la dernière séquence

qui a réuni Geneviève Pruvost, chargée de recherche au CNRS, Yveline Nicolas coordinatrice de l'association Adéquations et Murielle Guilbert de Solidaires pour le Collectif « Plus jamais ça ». L'énergie et l'intelligence collective qui se dégagent de ces rencontres sont des leviers incontestables pour les trois organisations syndicales et renforcent la détermination des participant-es à mener les luttes féministes sur les lieux de travail comme dans l'ensemble de la société. ♦

Clara Chaligny

Maternité des Lilas menacée

En Seine-Saint-Denis, la maternité des Lilas est menacée de fermeture de par un déficit s'élevant à plusieurs millions d'euros et des locaux vétustes, ne répondant plus aux normes. Seule issue proposée, la fusion avec la clinique Vauban de Livry-Gargan. Une solution que rejette son comité de défense qui craint une atteinte à l'identité singulière de la maternité non lucrative, avec un virage vers des objectifs de rentabilité. Son histoire est liée à la lutte pour la contraception et l'interruption volontaire de grossesse (IVG) : c'est pourquoi des collectifs de soignant-es et d'usager-es étaient présent-es fin avril, devant le ministère des solidarités et de la santé, pour sauver cet établissement hautement symbolique. L'agence régionale de santé (ARS) doit rendre sa décision finale le 2 juin.



© RÉFLEXIONIA

Gouvernement

Il faut augmenter les pensions

Président mal élu, Emmanuel Macron assure, au soir de sa réélection, avoir entendu le niveau record de l'abstention (28 %) et l'importance du vote de barrage contre l'extrême droite.

Pourtant, déjà, Bruno Lemaire évoque le 49-3 pour obtenir le report de l'âge de la retraite. Certes, tout n'est pas joué avant les élections législatives. Le groupe des 9 (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR, LSR, Ensemble), réuni le 26 avril, n'entend pas s'en laisser conter. Le candidat Macron a promis une augmentation des pensions de 4 %. Il doit tenir sa parole et réévaluer ce chiffre en tenant compte du rattrapage indispensable des sommes perdues durant le quinquennat précédent et de l'inflation à 5 %. Ses propositions traduisent la reconnaissance d'un problème



Les organisations du G9 entendent bien peser dans la campagne des législatives.

et des actions menées pendant toute la mandature précédente. Les organisations du G9 entendent bien peser dans la campagne des législatives. Un questionnaire en sept points sera adressé aux candidat-es sur les questions de pouvoir d'achat, de santé, de perte d'autonomie et de services publics. Le G9, porte-parole de 17,8 millions de citoyen-nes, réclame à nou-

veau la création d'un ministère dédié aux retraité-es et personnes âgées et interpelle les candidat-es à ce sujet. Une conférence de presse présentera l'initiative le 23 mai.

Les retraité-es ont largement participé aux initiatives intersyndicales du 1^{er} mai et ne lâchent rien. La bataille sera rude mais le G9 entend donner des perspectives de lutte dès maintenant et pour la rentrée. ♦

Sandrine Charrier

« Stop Bolloré »

Contre la concentration des médias

Le collectif « Stop Bolloré », créé en décembre 2021, rassemble des personnes et des organisations de la société civile qui s'inquiètent de la concentration des médias et de l'édition en France.

Le projet du collectif, dont est membre la FSU, est de créer un débat public sur les dangers extrêmes de cette concentration.

La concentration des médias aboutit à ce que la majorité de l'information soit diffusée par des organes de presse appartenant à quelques grands groupes industriels, au risque d'édulcorer voire d'affaiblir le

débat politique, pourtant ingrédient essentiel à la vie démocratique.

Les risques sont nombreux : limitation de fait du droit pour les citoyen-nes à une information libre et pluraliste, remise en cause de l'indépendance du journalisme et notamment du journalisme d'investigation, affaiblissement de la confiance du public dans les médias, voire facilitation de la propagande de l'extrême droite, comme l'illustre l'invitation régulière d'Eric Zemmour. Ainsi, l'industriel Vincent Bolloré s'est constitué un empire

médiatique regroupant Canal+, les groupes d'édition Editis, plusieurs journaux (Prisma Media, JDD, Paris Match), une puissante agence de publicité (Havas) et la radio Europe 1.

Tout ceci renvoie à la situation de l'avant-guerre, avec une presse dans la main des grands groupes capitalistes, à l'exact opposé des aspirations de la Libération à une presse libre, forte et démocratique, telle que la rêvait par exemple Albert Camus dans ses éditoriaux de Combat. ♦

Mathieu Leiritz

Fin de la trêve hivernale

Depuis le 1^{er} avril, la fin de la trêve hivernale autorise les expulsions locatives. La Fondation Abbé-Pierre (FAP) a rendu publique une étude le 31 mars, sur le sort des hommes, femmes et enfants après leur expulsion. Après 3 ans, 32 % des concerné-es n'ont pas retrouvé un vrai logement et 29 % ont perdu leur emploi. 71 % parlent d'impacts psychologiques et sur leur santé. 43 % constatent des effets sur la scolarité des enfants. Bien qu'en augmentation, le mal logement n'a pas été un thème de campagne. Être logé-e demeure pourtant un droit fondamental. Et ceux et celles qui se battent pour réclamer ce droit subissent la répression. Le 12 avril 2022, le porte-parole de l'association de défense du droit au logement pour toutes et tous (DAL), Jean-Baptiste EYRAUD, a été interpellé violemment et mis à terre devant le ministère du logement lors d'une manifestation pour exiger que les centaines de familles sans logement toutes bénéficiaires du Droit Au Logement Opposable (DALO) puissent avoir accès à un logement décent. En plaçant ce militant en garde à vue, l'État oppose la violence au droit légitime de disposer d'un logement. La FSU a appelé au rassemblement de mercredi 13 avril à 18 heures place de la Bastille contre la répression et pour le relogement des oublié-es du DALO.



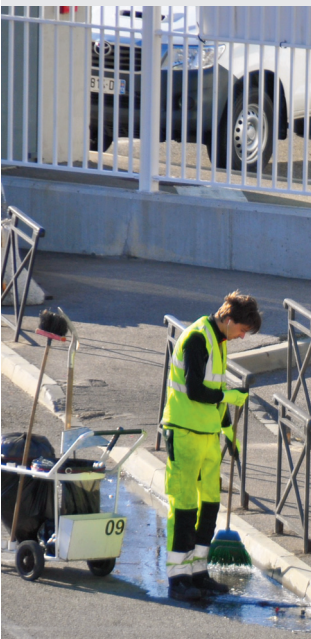
Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail

Depuis 2003, l'Organisation internationale du travail fait du 28 avril la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail.

En France, la loi de transformation de la Fonction publique, les effets du néomanagement, la logique marchande, la dégradation des conditions de travail en raison de restrictions budgétaires... maltraitent l'ensemble des agent-es tout en dégradant les services publics, accroissant la perte de sens et le mal-être au travail.

Pour la FSU améliorer la santé des agent-es nécessite à la fois de véritables moyens pour la médecine de prévention, pour les inspecteurs et inspectrices en santé au travail et pour les représentant-es des personnels, mais aussi une tout autre politique publique et budgétaire valorisant les services publics et leurs agent-es.

Dans tous les secteurs, une véritable démocratie au travail permettrait aux salarié-es et à leurs représentant-es, de questionner les besoins essentiels, débattre et refuser par exemple les pratiques qui polluent, maltraitent personnes ou animaux ou nuisent à l'environnement.



Petite enfance

Le CESE propose un service public dédié

Deux rapporteur-es du Conseil économique social et environnemental (CESE) ont rendu un projet d'avis en mars 2022 sur l'accueil de la petite enfance en France. Le document pointe les manques en termes d'égalité, d'accessibilité et de continuité sur le territoire. Il relance l'idée d'un service public de la petite enfance.

Plusieurs constats. Le nombre de places disponibles, 59,8 places pour 100 enfants, est insuffisant. De plus les inégalités territoriales peuvent accentuer encore le manque. S'ajoutent à cela la faible lisibilité du système de recherche de place et un manque d'éléments pour évaluer le coût pour les familles. Le CESE souhaite davantage de choix possibles d'accueils et des mesures afin de lutter contre les inégalités de reste à charge. L'instauration d'un service



L'instauration d'un service public de la petite enfance (SPPE) permettrait une égalité de traitement.

public de la petite enfance (SPPE) permettrait égalité de traitement pour les familles, bien-être pour les enfants et conditions de travail améliorées pour les personnels. Ainsi que la perspective d'aller vers la gratuité, l'universalité du public visé, l'accessibilité grâce à une large couverture sur le

territoire, et la qualité de l'accueil. Alors que la réforme de l'accueil du jeune enfant est mise en œuvre et signe un recul au niveau encadrement, qualification des personnels, surface par enfant dans les grandes villes, du nombre de places en proximité, le SPPE pourrait permettre de faire de cet accueil un droit universel et inconditionnel. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Protection de l'enfance

Une tribune fait le point

Une tribune signée par 250 personnes, professionnel-les de la justice, de l'éducation, de la santé, élu-es, militant-es d'association et d'organisations syndicales, a appelé les candidat-es à l'élection présidentielle à se préoccuper des moyens et des missions de la protection de l'enfance, ainsi que de la justice pénale des mineur-es.

La tribune rappelle que la loi du 7 février 2022 sur la protection de l'enfance ne répondra pas au manque criant de moyens, notamment en hé-

bergement pour les mineur-es isolé-es étranger-ères.

Les signataires dénoncent aussi l'accélération des procédures judiciaires « au détriment du temps éducatif pourtant indispensable dans l'aide à la construction des enfants et des adolescent-es » - et le rapprochement de la justice pénale des enfants de celle des adultes « au détriment de principes constitutionnels tels que la primauté de l'éducatif sur le répressif », liés à l'entrée en vigueur du Code de

la justice pénale des mineur-es, le 30 septembre 2021.

Tou-tes revendiquent notamment : des moyens humains suffisants avec une reconnaissance et une valorisation des métiers du social ; le redéploiement des budgets des structures d'enfermement au profit des structures éducatives ; et plus généralement, la mise en œuvre d'un Code de l'enfance, incluant le civil et le pénal, protecteur, éducatif. ♦

Clara Chaligny



Pouvoir d'achat

Augmenter les salaires !

La question salariale est au cœur des préoccupations de tous les personnels, davantage encore quand les prix s'envolent avec une forte inflation. L'ensemble des personnels de la Fonction publique est fortement touché avec dix ans de gel de la valeur du point d'indice (à l'exception des +1,2 % au moment de PPCR).

Si le gouvernement précédent a annoncé en mars une augmentation de la valeur du point « d'ici l'été », c'est grâce à la persévérance des personnels et de leurs organisations syndicales. Le gouvernement a démontré les limites de sa propre politique, menée pendant près de 5 ans. Ce refus persistant de toute hausse des traitements a produit des effets terribles pour les personnels et pour l'attractivité de la Fonction publique.

Pour Romaric Godin, journaliste et auteur de *La guerre sociale en France*. Aux sources économiques de la démocratie autoritaire, 2019, aux éditions de La Découverte, « ce gel des rémunérations vise à un sous-

financement des services publics... les recrutements, la masse salariale l'investissement sont volontairement sous-dimensionnés pour ne cesser de faire appel au privé... le scandale des cabinets de conseils n'est que la partie émergée de l'iceberg ».

Les organisations syndicales de la Fonction publique FSU, CGT, UNSA, Solidaires, FA-FP, CFE-CGC, CFTC, ont rappelé dans un communiqué commun en mars dernier leur exigence du dégel du point d'indice.

Elles appellent de nouveau à l'ouverture immédiate de négociations sur le taux de revalorisation – qui devra être à la hauteur des attentes des agent-es et des enjeux d'attractivité – ainsi que sur les autres mesures prévues. Cette augmentation très attendue doit intervenir le plus rapidement possible. Une première mesure doit être a minima à hauteur de l'inflation soit, en ce moment, autour de 4 % avec des clauses de revoyure en fonction de l'évolution des prix. ♦

Sandrine Charrier

Congrès de la CGT Educ'action

La CGT Educ'action a tenu son congrès national fin mars, en présence d'une délégation de la FSU avec le secrétaire général Benoît Teste. Le congrès s'est achevé par le vote d'un appel à cesser les combats en Ukraine, à accueillir indistinctement les réfugiés, et à rester mobilisé-es contre toutes les régressions sociales, à commencer par d'éventuelles attaques contre les régimes de retraites.

Le congrès a réaffirmé la nécessité impérieuse de lutter contre le « danger fasciste qui constitue une menace concrète et immédiate dans notre pays ».

Plan d'urgence pour le service public d'éducation, et combat féministe pour l'égalité salariale et professionnelle figurent également dans les priorités revendicatives du syndicat.

Police au rabais

« La police a lancé une campagne de recrutement de réservistes. Son objectif est d'atteindre le chiffre de 20 000 citoyen-nes policier-es d'ici la fin de l'année. Ils et elles seront dotés d'une arme et feront des missions de terrain alors qu'ils et elles n'auront bénéficié que de deux périodes de formation de quinze jours. »

a déclaré la commissaire Sonia Fibleuil, à France Info. Pour le SNUItam Intérieur, les Français-es méritent mieux que des policier-es réservistes au rabais pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

À l'heure où le risque d'attentats reste élevé, où les missions sont de plus en plus difficiles et exigent la mobilisation de tous les personnels, Agnès Naudin, porte-parole du SNUItam Intérieur estime « qu'il est dangereux de mettre en patrouille des agents aussi peu formés ».

Recruter des personnels sans les former véritablement – un-e agent-e de la paix est formé-e en un an – c'est également prendre le risque de faire entrer dans la police des personnes dont les valeurs pourraient être loin des principes républicains. Pas sûr qu'il se trouve alors des personnes comme Amar Benmohamed, policier qui a osé dénoncer la maltraitance et les actes racistes commis par des agents, pour lancer l'alerte. Concernant la situation d'Amar, la FSU, exige toujours, avec la LDH et d'autres organisations que le Préfet concerné retire l'avertissement qui lui a été signifié et que son harcèlement cesse sans délai.



Écoles/EHPAD

Le 24 mars, le ministre de l'éducation nationale et la ministre en charge de l'autonomie ont lancé un plan d'action national ayant pour objectif de renforcer les solidarités intragénérationnelles entre écoles et établissements pour le grand âge. Il s'agit de favoriser toute rencontre des élèves, des petits de maternelle aux lycéen-nes, avec les personnes en EHPAD ou en institutions pour sénior-es. Pour cela il conviendra de travailler à un projet réunissant toutes les acteurs et actrices dont les objectifs devront être clairement définis. Sans cela, ces rencontres risquent de n'être qu'une vitrine de plus pour un ministre friand d'expérimentations à tout va.

AESH

Amplifier la mobilisation

Le 5 avril dernier, les accompagnant-es des élèves en situation de handicap (AESH) en grève, se sont mobilisé-es de nouveau très fortement, à l'appel de l'intersyndicale FSU, CGT, SUD-Solidaires, SNALC et SNCL, pour continuer à dénoncer les conditions indignes de travail et de précarité dans lesquelles ces personnels sont maintenus, au détriment des élèves et de leur prise en charge.

Les élèves en inclusion, leurs camarades et l'ensemble des équipes éducatives paient les pots cassés d'une politique de gestion à bas coût. Actrices et acteurs essentiels de l'inclusion scolaire, les AESH doivent avoir la reconnaissance salariale et professionnelle qui leur est due.



Les AESH attendent reconnaissance salariale et professionnelle.

L'intersyndicale continue d'exiger l'augmentation des rémunérations des AESH sur toute leur carrière, la possibilité de travailler à temps complet pour vivre dignement, l'abandon des Pôles inclusifs d'accom-

pannement localisés (PIAL) outils de mutualisation des moyens. Il y a urgence à créer un véritable statut de la Fonction publique, de catégorie B, pour reconnaître le métier d'AESH et permettre l'accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions. Le recrutement doit être amplifié pour permettre à tous et toutes les élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement correspondant pleinement à leurs besoins. Il est nécessaire que l'ensemble de la communauté éducative continue à se mobiliser pour que leurs revendications soient enfin entendues. ♦

Sandrine Charrier

ATSEM

Question de reconnaissance

Personnels incontournables de l'école maternelle, fortement mobilisées pendant la pandémie en répondant présentes et en s'adaptant aux protocoles successifs, les ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) réclament aujourd'hui que cette reconnaissance acquise passe par le salaire et de meilleures conditions de travail.

Les ATSEM, en très grande majorité des femmes, sont des professionnelles de la petite enfance. Elles appartiennent à la communauté éducative et sont essentielles au bon fonctionnement de l'école maternelle. Le métier d'ATSEM est un métier marqué par la précarité, des temps partiels parfois subis et la pénibilité. Comme les auxiliaires de puériculture, elles exercent des



Les ATSEM sont essentielles au bon fonctionnement de l'école maternelle.

responsabilités (soins, activités.) de niveau équivalent. Pourtant alors que les auxiliaires ont obtenu le passage en catégorie B en janvier 2022, les ATSEM en ont été exclues. Exclues également du péri-

mètre d'attribution du complément de traitement indiciaire, elles vivent cela comme une dévalorisation de leur métier et comme une profonde injustice.

La FSU Territoriale est à leur côté pour revendiquer le passage en catégorie B, le dégel immédiat du point d'indice à

hauteur de 4 %, une ATSEM par classe, la clarification de la double hiérarchie, la reconnaissance de la pénibilité du métier, le remplacement en cas d'absence, leur présence et une voix délibérative au conseil d'école. Enfin, elles revendiquent de pouvoir consacrer le temps de ménage – qui pourrait être transféré aux agent-es techniques – à d'autres activités en lien avec l'animation puisqu'elles possèdent le BAFa petite enfance. Des initiatives allant de ce sens fleurissent aux quatre coins de l'hexagone : instances de concertation, chartes, plans de formation, Cette reconnaissance doit à présent se traduire financièrement. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Bac 2022

Encore du bricolage

Les épreuves du baccalauréat commencent en mai avec des règles toujours soumises à interprétations. Déclarations ministérielles, foire aux questions... les bricolages et aménagements divers n'en finissent plus.

Censées pallier la discontinuité des apprentissages liée à la situation épidémique, de nouvelles mesures, largement insuffisantes, sont mises en place : exercices ou sujets au choix pour certaines spécialités et moins de textes pour les épreuves de français en Première.

Les épreuves locales de spécialité se dérouleront entre le 11 mai et le 3 juin, les procédures de remontées des notes étant fixées au 17 juin. À l'exception des épreuves de capacités expérimentales en sciences dont les dates sont fixées nationalement, celles des épreuves orales pratiques sont déterminées par chaque recteur, tout comme les délais de correction des épreuves écrites. Les corrections sont dématérialisées, ce qui est source de nombreux dysfonctionnements.

Alors que le ministère défendait depuis des mois l'idée que les professeur-es allaient pouvoir mener de front corrections, réunions, commissions d'har-



Les épreuves locales de spécialité se dérouleront entre le 11 mai et le 3 juin.

monisation, épreuves orales, pratiques, tout en continuant à enseigner, il a fini par céder aux demandes du SNES-FSU et à octroyer quatre demi-journées de décharge de cours pour les corrections de copies.

Quant à l'épreuve anticipée de français en Première, il est

indispensable que convocations, dates de l'écrit, des oraux tiennent compte de la réalité de la mission des professeur-es et leur permette de corriger et de faire passer l'oral « dans des conditions d'exercice respectant leur intégrité morale et physique », comme le préconise le CHSCTMEN saisi par le SNES-FSU en décembre dernier. Il avait alors constaté l'exposition des professeur-es « à un niveau élevé de risques psychosociaux ».

Pour la philosophie, les délais de corrections sont toujours insuffisants, induisant un nombre de copies à corriger par jour souvent très élevé. De plus, il est urgent de recentrer l'épreuve du Grand oral sur les enseignements disciplinaires, de supprimer la

Hectar

Le 6 septembre 2021, l'école HECTAR, propriété d'Audrey Bourolleau, ex-conseillère d'Emmanuel Macron et du milliardaire Xavier Niel ouvrait ses portes dans les Yvelines. Cette ferme high-tech est bien loin de faire l'unanimité dans le monde agricole. Au mois de juin, syndicats, fédération de parents et organisations citoyennes, rassemblés en collectif « Enseignement agricole public » (EAP), s'étaient invités sur place en organisant un « pique-nique citoyen » pour dénoncer « ce grand projet inutile ». Fin mars, embarqué à bord du « Bus de la colère », le collectif EAP s'est à nouveau réuni près de la ferme pour dénoncer les conséquences néfastes pour l'enseignement agricole et pour l'agriculture en général. Pour Clémentine Mattéi, du Snetap-FSU, cette agriculture technologisée présentée comme un remède à la vie éreintante des paysannes, ne peut pousser surtout qu'à davantage produire, détruire des emplois et créer une dépendance envers celles et ceux qui possèdent le juteux marché de la robotique.

dernière partie en forme d'entretien de motivation concernant le projet personnel, et de ne plus convoquer des professeur-es non-spécialistes au jury.

Plus que jamais, il est nécessaire de revenir à une organisation du bac fondée sur des épreuves nationales et terminales clairement définies et ancrées dans l'évaluation des apprentissages scolaires et au-delà de remettre à plat la réforme du baccalauréat, du lycéen et de Parcoursup. 💧

Sandrine Charrier

CNESCO

Le Cnesco organise les 23 et 24 novembre 2022 sa 7^e conférence de consensus, qui portera sur l'évaluation comme soutien de l'apprentissage des élèves au quotidien. Elle se concentrera sur l'évaluation pratiquée par les enseignant-es dans la classe et les façons de nourrir l'apprentissage des élèves. Des problématiques de fond alors que le ministre poursuit son orientation libérale faisant des évaluations standardisées un outil de transformation des pratiques enseignantes.

EMI critiquée par l'IGESR

L'Inspection Générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) dresse un constat sans concession dans un rapport publié fin avril de la « politique en faveur des développements de l'esprit critique chez les élèves » qui manquerait d'ambition, visant particulièrement l'éducation aux médias et à l'information (EMI). L'IGESR pointe la politique ministérielle qui ose définir une certaine spécialisation professionnelle dans le domaine de l'EMI sans revaloriser et reconnaître les agent-es qui doivent la porter. Les inspecteurs et les inspectrices généraux se font l'écho « de fortes inégalités académiques » entraînant de fortes disparités sur le territoire et font 20 recommandations dont la question des moyens pour un pilotage ambitieux au niveau académique.

CRPE

Les concours de recrutement spéciaux de professeur-es des écoles de Créteil et de Versailles ont retrouvé le niveau de 2020. Selon un arrêté publié au JO du 9 avril, 500 postes, 200 de plus que l'an passé, seront proposés à Créteil et 200 à Versailles. Toutefois il convient de constater que dans plusieurs académies le nombre de candidat-es au concours de PE a été inférieur au nombre de places. Un constat qui démontre une fois de plus qu'il y a un problème d'attractivité pour le métier.

Élèves ukrainien-nes

À la date du 22 avril, 11 588 élèves provenant d'Ukraine ont été accueilli-es dans les écoles françaises depuis le 24 février dont 1 011 dans l'académie de Nice, 760 dans celle Versailles, 633 dans celle de Grenoble, 506 en Normandie, 496 à Lyon, 455 à Créteil, 432 à Bordeaux. 41 % fréquentent une école élémentaire et 18 % une maternelle, pour 31 % au collège et 10 % dans les lycées. Si l'accueil a été anticipé à certains endroits en avec l'ouverture de classes UPE2A (accueillant des allophones), il s'est fait ailleurs dans une totale improvisation.

Réforme du lycée

Mathématiques et au-delà...

La disparition des mathématiques du tronc commun de la voie générale du cycle terminal au lycée est devenue un sujet de campagne présidentielle. Le candidat Macron avait ainsi reconnu publiquement en janvier dernier une part de la réalité des effets de la réforme du lycée : creusement des inégalités sociales et de genre.

Un comité d'expert-es – assez largement à la main du ministre – s'était alors réuni et un rapport remis pointant bien les difficultés de la réforme du lycée, mais réfutant toujours la demande de remise à plat de la réforme revendiquée par le SNES-FSU.

Pour la rentrée 2022, il s'agirait de rajouter 1 h 30 de mathématiques en Première dans le cadre de l'enseignement scientifique. Le conseil supérieur des programmes (CSP) doit rendre un projet de programme début mai. Aucune consultation de la profession



Pour la rentrée 2022, il s'agirait de rajouter 1 h 30 de mathématiques en Première.

ni des organisations syndicales ne semble prévue dans l'immédiat. On voit mal comment d'ici la rentrée les recrutements nécessaires pourraient être organisés, et comment de nouveaux manuels pourraient voir le jour. Préconiser que quatre filles supplémentaires par lycée

se destinant à une CPGE en optant pour les mathématiques expertes en terminale, ne suffira pas à résorber les inégalités de genre...

Le SNES-FSU demande que dans l'immédiat les concours de recrutement soient enrichis de listes complémentaires. Au-delà, c'est bien la remise à plat de l'ensemble de la réforme du lycée qui est nécessaire. ♦

Sandrine Charrier

SEGPA

Un film caricatural

Issu d'une série Youtube éponyme, le film SEGPA co-produit par Cyril Hanouna, est sorti en salle le 20 avril.

Sous couvert d'humour, il renforce des clichés très négatifs, caricature en jeunes violentes et ignares les élèves souffrant déjà fréquemment d'un manque de confiance en soi, et stigmatise la section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) alors qu'elle joue un rôle clef dans la remédiation de la grande difficulté scolaire.

En 2020, plus de 85 000 élèves

présentant des difficultés pour des raisons très diverses, étaient scolarisé-es en Segpa. Implantées dans des collèges, ces structures sont un des rares dispositifs qui permette une véritable prise en compte des difficultés des élèves avec des professeur-es des écoles et des professeur-es du second degré, souvent titulaires du *certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive* et une découverte précoce des filières professionnelles. Avec des horaires adaptés, l'objectif est

d'accompagner les élèves les plus fragiles jusqu'en 3^e. De plus en plus obtiennent un Diplôme National du Brevet professionnel.

À l'opposé de ce film, d'autres initiatives sont bénéfiques aux élèves. Parmi elles: le festival « *Toute La Lumière Sur les Segpa* » réunit des courts-métrages réalisés par les élèves de Segpa de l'académie Aix-Marseille. Projetées en salle, les œuvres peuvent aussi être visionnées en ligne par le grand public. ♦

Clara Chaligny



Primaire

Une enquête révélatrice

En partenariat avec l'Institut de sondage indépendant Harris Interactive, le SNUipp-FSU a donné la parole aux personnels du primaire pour établir un bilan de l'état de l'école et du métier. 24 000 professeur-e-s et 2 000 AESH ont donné leur avis sur le quinquennat et les perspectives.

Cinq axes étaient questionnés dans la consultation : le fonctionnement de l'école, la politique éducative, le métier et les pratiques, les salaires et temps de travail.

Moins de 40 % estiment que l'école fonctionne bien, 85 % rejettent l'idée d'un ou d'une supérieur-e hiérarchique qui

résoudrait les problèmes. Les attentes concernent en priorité la baisse des effectifs, condition d'amélioration de l'efficacité. L'inclusion est jugée mal prise en compte par l'institution pour 96 % des enseignante-s et 73 % des AESH. Pour ces personnels, la mise en œuvre de l'inclusion doit être accompagnée de mesures pour y parvenir : allègement des effectifs, maintien de structures spécialisées, recrutement d'enseignant-es spécialisée-s, véritable statut AESH, formation, matériel adapté.

Concernant les salaires, 77 % des interrogée-s attendant une

reconnaissance financière se traduisant par une hausse des rémunérations. Concernant la gestion de leur carrière, alors que les enseignant-es restent profondément attachée-s aux règles d'équité et de transparence pour le mouvement ou les promotions, un constat s'impose : la loi de Transformation de la Fonction publique a entraîné opacité et manque de lisibilité dans les affectations et les promotions. 77 % continuent d'accorder leur confiance aux syndicats pour agir pour la défense de leurs droits.

L'engagement pour la réussite de leurs élèves et leur attachement aux valeurs de l'école républicaine restent forts. Cependant, l'école primaire leur paraît mal fonctionner. 95 % s'estiment en rupture avec le ministère et 73 % sont insatisfaite-s professionnellement. Des chiffres qui démontrent que la politique éducative du gouvernement doit changer d'orientation. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Parcours préparatoires au professorat des écoles

À la rentrée 2021, étaient lancés les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) nouvelle formation des professeurs des écoles (PE) ; le succès escompté est bien loin des attentes d'après un rapport de l'Inspection générale. En février 2021, lors de l'ouverture de Parcoursup, une nouvelle formation pour devenir professeur-es des écoles était proposée aux lycéen-nes de terminale, adossée prioritairement à des licences de lettres et de mathématique pour répondre aux objectifs ministériels. Les PPPE seront dispensés en alternance en lycée et à l'université et conduiront vers le master des Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF). En janvier, un rapport de l'Inspection générale montrait déjà des abandons avant la rentrée ou pendant les premières semaines alors que les effectifs étaient déjà bien inférieurs à ceux ambitionnés. Des emplois du temps trop chargés – cours en lycée, en université et stages – et les interrogations sur le financement du stage à l'étranger de 3^e année pouvaient être un début de réponse. Imposer une dominante français ou mathématique a vite remis en cause le principe de formation, les étudiant-es privilégiant le lieu d'implantation et surtout la liberté de choix de la spécialité pour la licence support. Le PPPE, qui a bien du mal à s'imposer porte pour le SNUipp-FSU une vision peu ambitieuse de la formation des enseignant-es du 1^{er} degré et au final de l'école primaire.

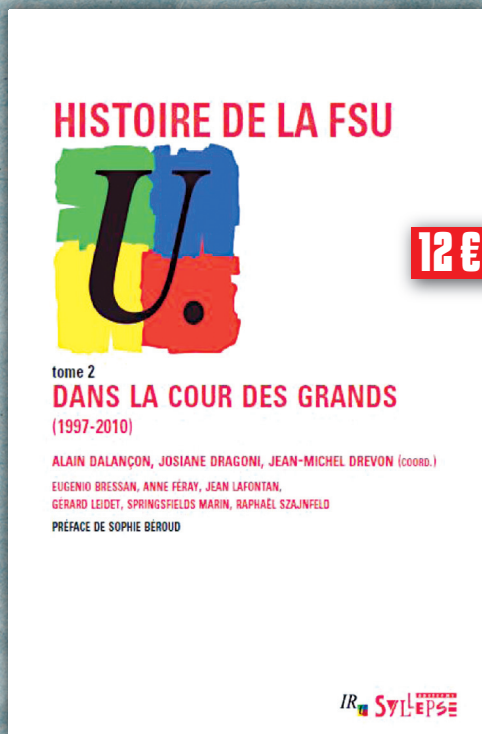
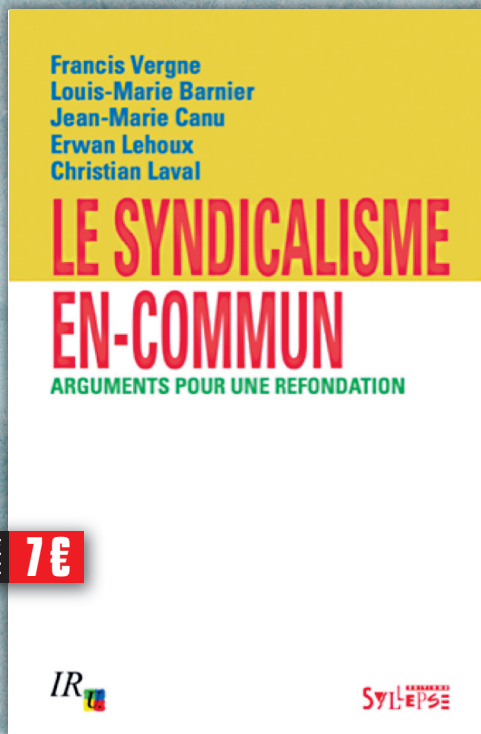
PE sanctionné-es

SNUIPP-FSU, CGT, SUD, et SNES-FSU ont appelé à la grève le mardi 12 avril pour s'opposer à la mutation d'office « dans l'intérêt du service » de six enseignantes de l'école Pasteur de Saint-Denis (93).

Suite à une enquête administrative diligentée à l'automne 2021, après de nombreuses saisines du registre de santé et sécurité au travail et à des dépôts de plaintes de la part d'enseignantes de l'école s'opposant aux agissements de la directrice en poste, le DASEN a choisi de ne pas soutenir les enseignantes et a proposé de muter celles qui ont osé dénoncer l'inacceptable. À suivre...



Penser et agir l'avenir du syndicalisme



Éducation : un choix politique



Dossier réalisé par :
Sandrine Charrier, Matthieu Leiritz,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée, Valérie Soumaille.

L'éducation, sujet majeur des élections, est l'objet de projets politiques bien différents.

Si l'École semble être une institution protectrice, ouverte à tous les enfants et jeunes, elle n'a pas échappé aux métamorphoses d'une société néolibérale qui va à l'encontre de l'objectif premier de l'éducation, à savoir former des citoyen-nes, émancipé-es. Pourtant, l'Éducation qui était la première préoccupation des Français-es dans les années 2000, est dépassée par d'autres sources d'inquiétudes (sociale, environnementale, ...). Ils et elles sont près de 73 % à lui faire globalement confiance et l'épisode

de la crise sanitaire tend à les conforter en ce sens puisque les équipes pédagogiques quel que soit le niveau ont réussi à maintenir le système à bout de bras, mais à quel prix. Dans le contexte des élections présidentielles, se sont redessinés deux projets de société pour l'avenir des élèves, aux antipodes l'un de l'autre, liés à l'histoire de l'éducation dans notre pays : un projet conservateur et élitiste réduisant l'éducation au service de l'économie, l'autre émancipateur ouvert au savoir et à la culture. Depuis plus de deux décennies, le politique,

...

à travers moult réformes, n'a jamais donné à l'éducation réellement les moyens de réaliser son objectif premier, voire lui en a retiré, créant ainsi les inégalités pointées à travers les évaluations internationales. Le service public d'éducation, issu de luttes de longues dates pour garantir un enseignement égalitaire sur tout le territoire se voit attaqué depuis des années. La loi de transformation de la fonction publique, votée sous le quinquennat Macron, en a brisé les fondements pour imposer un nouveau modèle d'école à terme : privée, payante et élitiste pour les riches, publique et sans moyens pour les pauvres. En recrutant toutes et tous les enseignant-es sous contrat, sans formation, payés au mérite, corvéables à merci, dans les écoles et établissements soumis à la concurrence du privé. Ce modèle libéral de l'entreprise, transposé au système éducatif, tend à configurer l'école pour répondre aux besoins économiques. Les voies sont dictées par d'autres ministères que celui de l'éducation : le ministère du travail se penche sur le devenir des lycées professionnels pour qu'ils deviennent le creuset de sa future main-d'œuvre tandis que le ministère de l'agriculture ne voit pas d'un mauvais œil, la formation des futur-es paysan-nes, prise en main par un milliardaire de la téléphonie mobile ! Pour affronter les défis climatiques, démocratiques et sociétaux, le pays doit se doter d'une école émancipatrice forte pour former des citoyen-nes à la hauteur des enjeux.

Des réformes successives



Ces dernières décennies, les politiques éducatives ont aggravé les inégalités. Les résultats des évaluations internationales le montrent.

Au-delà de la finance et des marchés, le néolibéralisme a touché ces dernières décennies toutes les institutions, notamment l'école. L'importation des techniques managériales s'est accrue pour installer concurrence et obsession d'un retour sur investissement. L'ambition d'une école démocratique et émancipatrice est-elle moribonde ?

Depuis des années, les missions de l'école sont progressivement redéfinies. Les réformes successives ont transformé le métier enseignant, ainsi que celui de tous les professionnels de l'éducation, les déposant de ce qui fait le cœur de leur métier.

Ces dernières décennies, les politiques éducatives ont aggravé les inégalités. Les résultats des évaluations internationales le montrent : la France est l'un des pays où le poids des inégalités sociales est le plus fort. Suppressions de postes alors que la crise sanitaire a mis en lumière les manques, résultats de PISA en baisse, enseignant-es démunies, gel des rémunérations, précarité de certains personnels, processus d'inclusion inachevé,

l'école n'a pourtant pas été un thème prioritaire de campagne présidentielle. Et les annonces du président sortant ne sont pas rassurantes. L'obsession des fondamentaux, maths et français, les évaluations standardisées, le démantèlement de la voie professionnelle au profit de l'apprentissage patronal, la réforme du lycée, du bac, et Parcoursup, la mise en concurrence des établissements, le salaire des professeur-es conditionné à des critères managériaux, une campagne dangereuse sur la laïcité, la formation continue réduite à peau de chagrin, les expérimentations à tout va, le bulldozer lancé par Jean-Michel Blanquer et Frédérique Vidal continuera sa route si rien ne l'arrête.

La crise sanitaire a mis en lumière le sous-investissement dans le système éducatif. Mais elle a également montré que c'était l'action collective des personnels qui lui permettait de tenir. Les problématiques de l'enseignement à distance pendant la crise COVID, avec la fracture numérique, l'isolement des élèves pour apprendre, ont démontré

S'attaquer à l'administration

Le président Macron souhaite parachever la politique menée par Jean-Michel Blanquer en « s'attaquant à la structure même de l'administration ». Dans la campagne, il a évoqué la fin du CAPES, du « recrutement à vie » des enseignants, ce qui reviendrait à supprimer leur statut. Il a également envisagé la fusion de l'éducation nationale avec l'enseignement supérieur et la culture. Déclarer que les concours ne sont peut-être plus nécessaires, c'est de fait institutionnaliser l'embauche de contractuels moins payés. L'objectif est clair : réduire le service public d'éducation, garant de l'égalité et porteur de valeurs républicaines, et entamer la privatisation de l'école. Pour cela le président souhaiterait accorder davantage d'autonomie aux établissements, et mettre en œuvre une rémunération au mérite soumise aux critères de la hiérarchie.

l'importance du cadre de la classe, de la force du collectif d'apprentissage. La FSU a réclamé un plan d'urgence, et continue de le porter. Y a-t-il une alternative pour l'école pour toutes et tous ? La FSU a interpellé les candidat-es avec un projet de transformation articulant vision de la société et missions de l'école. Cette école de toutes et tous capables, démocratique et émancipatrice, ne pourra se faire qu'avec une ambition de réussite scolaire empreinte des valeurs de justice, de partage et de solidarité. Pour cela les politiques éducatives doivent se donner les moyens de cette ambition. La FSU a comparé les programmes des candidat-es. Force est de constater que les annonces du candidat-président et les projets éducatifs de la droite et de l'extrême droite ne sont pas en mesure de satisfaire l'objectif d'une école démocratique et de la lutte contre les inégalités. Les élections législatives devront être une étape dans la construction d'un rapport de force à même d'inverser la tendance actuelle. ♦

Une École et deux rêves

L'école, depuis deux siècles, cristallise les passions françaises. S'affrontent des visions différentes, souvent antagonistes des objectifs de l'enseignement.

Et ce dès le moment fondateur de la Révolution française : le dernier philosophe des Lumières, Condorcet, établit un plan général d'éducation des enfants de France, jamais appliqué faute de moyens puis de volonté politique avec l'établissement de l'Empire napoléonien. La tradition républicaine s'inscrit dans cet héritage d'une vision émancipatrice, libératrice des consciences de la jeunesse, afin notamment de l'arracher aux influences de l'Église, jugée obscurantiste et complice de l'absolutisme royal. Le XIX^e siècle est dominé par la lutte entre deux visions : celle, conservatrice, d'une éducation, réduite à l'acquisition pour la masse des savoirs élémentaires – lire écrire compter – indispensable quand la naissance de l'industrie réclame de nouvelles compétences pour la main-d'œuvre ; l'autre, utopiste, émancipatrice, rêvant d'une humanité se libérant par le savoir et la culture. Les grandes lois républicaines de Jules Ferry s'inscrivent dans cette optique, même si les objectifs en res-

tent limités en termes de démocratisation. Dès lors, sous la double poussée socialiste et syndicale, l'École devient un enjeu politique crucial, où s'opposent droite conservatrice et gauche émancipatrice. Qu'il s'agisse des audacieux projets de réforme de Jean Zay (âge de la scolarité obligatoire poussé de 12 à 14 ans) ou de l'ambitieux plan Langevin (PC) – Wallon (Sfio - PS) de la Libération, le syndicalisme notamment de l'enseignement - la FEN, ancêtre de la FSU et de l'UNSA – mais aussi la gauche politique, communistes et socialistes, ambitionnent de porter le niveau de l'ensemble de la jeunesse, garçons et filles, le plus haut possible. Les gouvernements conservateurs accompagnent le mouvement, par souci de fournir à l'économie la main-d'œuvre adéquate. La réforme Haby sous Giscard D'Estaing met fin aux filières du collège, dans une vision toutefois élitiste, d'où le soutien gouvernemental, jamais démenti, à l'école privée. Depuis les années 80, force est de constater que gauche et droite semblent avoir de concert renoncé à de nouvelles étapes d'émancipation, que serait par exemple l'établissement de la scolarité obligatoire à 18 ans. ♦

Les gouvernements conservateurs accompagnent le mouvement, par souci de fournir à l'économie la main-d'œuvre adéquate.



Enseignement Agricole Public

Véritable acteur des territoires, la contribution du monde paysan au paysage, à la préservation de l'environnement et au tissu socio-économique des zones rurales est vitale. Il est aujourd'hui confronté à deux défis importants :

le renouvellement des générations d'agriculteurs et d'agricultrices dont plus de 50 % partiront en retraite dans les dix prochaines années, ainsi que la transition écologique de l'agriculture, enjeux majeurs d'une véritable politique publique engagée dans les suites concrètes à donner à la COP 26.

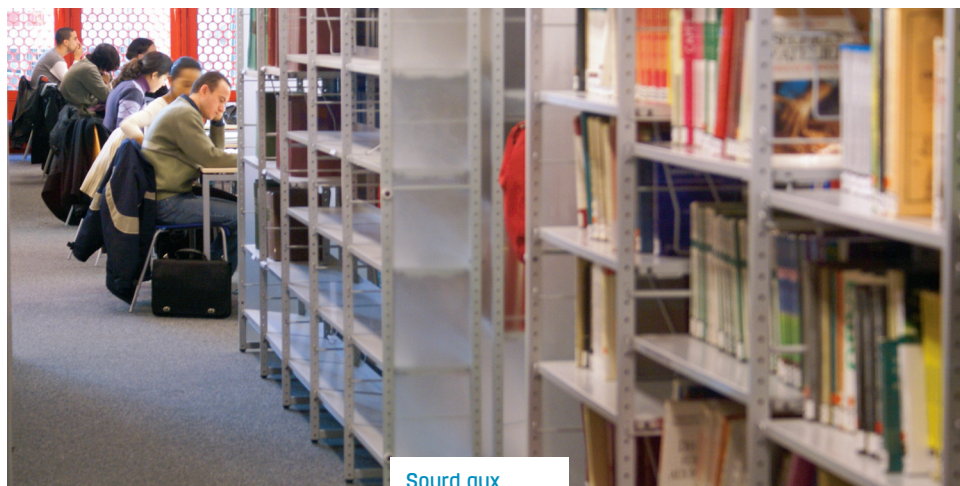
Préparer l'installation de paysans et de paysannes formés à ce nouveau modèle d'agriculture et favoriser ces installations en grand nombre pour contrer la dérive vers l'industrialisation de l'agriculture, est impératif. Pour la FSU et le Syndicat National de l'Enseignement Agricole Public (SNETAP), la polyvalence des formations offertes ou encore la richesse des établissements multi-centres pour faire face à la nécessité d'une relocalisation de l'agriculture visant la souveraineté alimentaire, font de l'enseignement agricole public un formidable et incontournable outil de puissance publique pour relever ces enjeux.

À l'opposé, le modèle de l'école privée *Hectar* (voir page 13), école start-up du patron de *Free*, Xavier Niel, au service de la « révolution numérique, génétique et robotique » vantée par le dernier gouvernement et la FNSEA est un exemple criant de la privatisation en marche de l'enseignement agricole. Son offre de digitalisation est source d'endettement, de dépendance et de l'intensification agro-industrielle de demain.



© F. BÉGIN

Du lycée à l'enseignement supérieur, le ministre a fait table rase



© F. BÉGIN

Sourd aux revendications des lycéen-nes comme des personnels, le ministère a avancé coûte que coûte sur le terrain des réformes.

Rarement le lycée avait connu de tels bouleversements. Ils s'inscrivent dans une logique de renoncement politique, celle de l'abandon du projet d'élevation générale des qualifications pour toutes et tous.

Les réformes du lycée, du bac et de l'accès à l'enseignement supérieur auxquelles il faut ajouter celles de la formation professionnelle, forment un système cohérent articulé autour de quatre axes : un enseignement secondaire divisé en une « école du socle » jusqu'au collège d'une part, et un « continuum bac-3/ bac+3 » d'autre part ; l'orientation précoce via le choix d'un « parcours » individuel ; l'apprentissage comme modèle dominant pour un enseignement professionnel confié aux branches professionnelles et aux entreprises ; la sélection généralisée à l'entrée dans l'enseignement supérieur sur la base de compétences scolaires mais aussi, et surtout, extrascolaires (investissement dans des associations par exemple).

Dès 2018, la loi « orientation et réussite des étudiants » (ORE) avec pour avatar, la plateforme de sélection post-bac Parcoursup, le lycée général « à la carte » assorti d'un baccalauréat réduit au contrôle

continu et à cinq épreuves nationales, constituent le nouveau cadre de la formation des jeunes. Sourd aux revendications des lycéen-nes comme des personnels, le ministère a avancé coûte que coûte sur le terrain des réformes, malgré la grève des corrections du bac en 2019, le boycott des épreuves de contrôle continu en janvier 2020 et par la suite, les contraintes sanitaires. Si le Bac Blanc n'a jamais réellement eu lieu, le lycée et le diplôme du bac tels qu'ils existaient auparavant ont bel et bien disparu.

Désormais, l'individualisation des parcours est telle que, sous couvert de choisir soi-disant « librement » ses enseignements ou son « avenir », les savoirs sont atomisés, le collectif de travail, que ce soit celui des personnels ou des élèves, est brisé. Les mécanismes de discriminations, sociale et genrée, à l'œuvre dans la société jouent à plein.

Une équipe pédagogique de classe peut comprendre jusqu'à 40 professeur-es, les élèves n'étant dans le même groupe classe que pour les enseignements communs.

Les séries sécurisaient les parcours de formation, permettaient une certaine cohérence dans les pro-

Parcoursup, paralysie des listes d'attente

Depuis 2018, la plate-forme d'affectation post-bac Parcoursup permet aux élèves de saisir leurs vœux d'orientation. Elle est en réalité un outil de sélection affichant des caractéristiques à la fois bureaucratiques, dissuasives et sélectives. Pour chacun des dix vœux formulés, les lycéens doivent motiver leur projet de formation en cohérence avec les attendus affichés de chaque formation post-bac et sont invités à mettre en valeur leurs démarches (inscription à un mooc, stages, activités extrascolaires...). Les lycéens doivent répondre aux propositions faites dans un délai très court, puis des listes d'attentes s'enclenchent. Cette paralysie des listes d'attente condamne ainsi des dizaines de milliers de jeunes à des choix cornéliens : accepter ce qui reste, s'endetter pour une inscription dans une formation privée ou plus simplement renoncer. Nombre de jeunes bacheliers ont ainsi renoncé à des études supérieures à cause de ce dispositif.

grammes des différents enseignements, et rendaient explicites les possibilités de poursuite d'études. Le lycée à la carte brouille les pistes et perd les élèves dans les méandres d'une orientation post-bac dont les ressorts sont réservés aux initiés.

Plus de 2000 postes d'enseignants ont disparu à cette occasion et on assiste au resserrement de l'offre de formation avec, notamment la disparition progressive des enseignements optionnels en Arts, en Langues vivantes étrangères et régionales, en langues et culture de l'Antiquité et en Seconde, des enseignements technologiques. Avec moins d'enseignants, moins d'enseignements, moins de commun, le lycée est devenu encore plus inégalitaire et ne permet pas de préparer correctement les jeunes à la poursuite d'études. ♦

Voie professionnelle : vers le modèle de l'apprentissage

Lors de la présentation de son programme le 17 mars dernier, Emmanuel Macron a évoqué un projet visant à imposer à terme l'apprentissage comme seul modèle de formation professionnelle initiale.

Ainsi, les jeunes concernés ne seraient plus sous statut d'élèves mais de salarié-es. Un transfert des lycées professionnels, avec leurs personnels, au ministère du travail a même été envisagé. Ainsi, un tiers de la jeunesse lycéenne pourrait être exclu de l'éducation nationale.

Le SNUEP-FSU a été reçu par l'équipe de campagne du candidat Emmanuel Macron : il s'agirait de doubler les périodes de formation en milieu professionnel en Terminale en adossant cette disposition à une allocation de 200 euros par mois et par élève. Cette mesure implique une diminution importante du temps d'enseignement disciplinaire. Pour continuer à intervenir en Terminale, les professeurs de disciplines professionnelles devront s'engager dans la mission « suivi individualisé en entreprise » comprise dans le « pacte enseignant », sans pour autant réellement enseigner.

Il s'agit d'un changement complet de paradigme. Malgré toutes les lois pour libéraliser le marché de la formation professionnelle, la pénurie de main-d'œuvre s'accroît

(entre 800 000 et 1 million d'emplois non pourvus). Pour Sigrid Gerardin, secrétaire générale du SNUEP-FSU, « il s'agit bien de calibrer la formation initiale des jeunes aux seuls besoins des entreprises et des secteurs qui peinent à recruter (hôtellerie-restauration, bâtiment, aide à domicile, etc.). Ce choix implique de sceller le destin scolaire et professionnel des lycéens aux besoins immédiats du marché de l'emploi. D'une formation à un métier on passerait ainsi à un formatage à l'emploi ».

Pour la FSU, les lycées professionnels forment à des métiers et doivent permettre à tous les jeunes qui s'y engagent d'obtenir un premier niveau de qualification, attesté par un diplôme.

La FSU revendique la scolarisation obligatoire jusqu'à 18 ans, mesure qui permettrait d'en finir avec l'apprentissage des mineur-es et poserait un nouveau cadre en termes d'orientation post-collège. L'augmentation du temps scolaire en portant le bac pro en 4 ans, au lieu de 3 actuellement, est aussi une exigence forte : les horaires disciplinaires ont été fortement rognés, entravant la réussite aux diplômes, l'insertion professionnelle et la réussite dans les poursuites d'études. Le SNUEP-FSU et la FSU lancent un appel à renforcer la voie professionnelle sous statut scolaire. ♦

La FSU revendique la scolarisation obligatoire jusqu'à 18 ans, mesure qui permettrait d'en finir avec l'apprentissage des mineur-es



Suède : l'échec d'une réforme



© PHOTONIA

Dès 2015, l'Organisation de coopération et développement économique (OCDE) priait la Suède de reformer son système scolaire en proie aux défaillances d'une réforme libérale mise en place plus de vingt ans auparavant.

Dans les années 1990, la Suède avait décidé de passer d'un système étatique et centralisé à une politique du New Management dans la gestion de ses établissements scolaires, décentralisé vers les municipalités. Cela a entraîné le développement des collèges privés, pratiquement inexistantes au début de cette métamorphose pour arriver à 20 % des effectifs des collèges suédois en 2017. Cette compétition « public-privé » a donné aux chefs d'établissement un rôle de chefs d'entreprises avec des objectifs de rentabilité en demandant des comptes à leurs professeur-es, les bons résultats leur permettant de conserver leurs élèves ou d'en augmenter le nombre.

La concurrence du privé a fortement influencé le système public, d'autant qu'elle s'est ajoutée à une réforme pédagogique commune d'individualisation des apprentis-

La concurrence du privé a fortement influencé le système public, d'autant qu'elle s'est ajoutée à une réforme pédagogique commune d'individualisation des apprentissages.

sages. Une relation « client-prestataire » s'est ainsi instaurée entre les professeur-es et le couple élève/parent, dans le rôle du client, poussant les professeur-es à une inflation de bonnes notes, comme pour les épreuves des examens nationaux, corrigées par les professeur-es des élèves évalué-es. D'ancien-nés partisan-nés de la ré-

forme reconnaissent leur erreur en ayant sous-estimé la force du pouvoir économique, pensant même, à l'époque, que le développement des écoles privées pouvait engendrer une concurrence bénéfique pour augmenter les salaires des enseignant-es, mais c'est tout l'inverse qui s'est passé : le métier d'enseignant-es n'attire plus avec un salaire moyen inférieur de 200 euros au salaire moyen national. En 2018, l'OCDE dénonçait encore ce système qui creusait l'écart entre les élèves les plus performant-es et les autres, en particulier avec celles et ceux issu-es de l'immigration. Alors que la Suède occupait les meilleures places du classement PISA dans les années 2000, elle se situe dorénavant dans la moyenne des pays de l'OCDE, avec une baisse régulière des performances dans les évaluations.

Fort de ce constat alarmant, l'OCDE a incité à remettre en cause le système scolaire et son financement en ré-étatisant l'organisation municipale de l'enseignement et la formation de ses professeur-es pour répondre à l'abaissement du niveau de ces dernier-es. Des efforts sont principalement demandés pour augmenter le niveau et les exigences scolaires mis à mal par ce système qui a fait de l'éducation une opportunité de profit. 💧

PISA en question

Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), mené tous les 3 ans dans plus de 75 pays de l'OCDE reste pour diverses raisons un outil très controversé. Entre les bons élèves comme la Suisse (1^{er} en Europe pour les mathématiques) qui estime qu'il est impossible de « se féliciter du moindre résultat : les données ne sont pas jugées crédibles » et les pays qui élaborent, comme l'Estonie (5^e en 2019) leur politique éducative pour répondre uniquement aux tests PISA, les doutes sont renforcés. Les chercheurs Daniel Bart et Bertrand Daunay, ont analysé le rapport PISA 2019 et en ont extrait de nombreux paradoxes et lieux communs sur l'école et montrent, par exemple, que certains exercices proposés sont dits « proches de la vie réelle » et reposant sur une réalité « authentique » : mais la réalité est-elle la même pour les élèves brésiliens, français ou à Shanghai ? Malgré cela, depuis 5 ans, l'obsession du ministre de l'Éducation nationale pour l'enseignement des fondamentaux au primaire (lire, écrire, compter) peine à cacher son objectif : remonter dans le classement PISA, la France se situant à la 28^e place.

Paul Devin : « Le service public d'éducation est un atout collectif majeur »

Syndicaliste, Paul Devin a été inspecteur de l'Éducation nationale et secrétaire général du SNPI-FSU. Il est actuellement le président de l'Institut de recherches de la FSU.

Quel bilan global faites-vous de l'action de la précédente majorité parlementaire, du gouvernement et du Président réélu, dans le domaine de l'éducation, au sens large, de la maternelle au supérieur ?

Il y a déjà un constat qui s'impose : celui d'une profession épuisée, ne parvenant plus à donner du sens aux demandes qui lui sont faites et s'interrogeant avec inquiétude sur l'avenir de l'école. Rien à voir avec les promesses faites d'une « école de la confiance ». La situation devient critique, les enseignant-es n'ont jamais autant exprimé leur désir de quitter la profession et le recrutement connaît une situation de plus en plus préoccupante. Et ce ne sont pas les mesures, largement insuffisantes, prises sur le plan des salaires qui vont permettre d'inverser la tendance. Les conditions de travail ont été gravement dégradées par l'autoritarisme d'un ministre qui pense que son seul jugement peut suffire à conduire sa politique, au mépris d'une expression syndicale qui a très tôt alerté des difficultés et des incohérences. La gestion de la crise sanitaire en a été l'exemple le plus aberrant avec sa succession d'injonctions irréalisables, d'ordres et de contre-ordres.

Quant aux réformes menées, elles sont loin d'avoir fait la preuve de leurs intentions annoncées. En tout cas, les promesses d'un effet majeur sur la réussite des élèves ou des étudiants sont restées vaines. Par contre, de la maternelle à l'université, la volonté d'une évolution profonde du système éducatif, celle de l'ouverture du service public à la concurrence des marchés, celle d'une diminution des garanties statutaires, celle d'une transformation des métiers de l'enseignement, a produit ses effets qui nuiront à une plus grande démocratisation de l'accès aux savoirs et aux qualifications. La visibilité de

l'autoritarisme ne doit pas nous faire oublier ces transformations, parfois plus discrètes, qui s'inscrivent dans une logique néolibérale qui préexistait déjà mais qui a nettement progressé pendant ces cinq ans.

En quoi les élections législatives pourraient être l'occasion d'un débat sur les objectifs à donner au système éducatif ?

Le débat des élections législatives doit aider l'ensemble de la population à mieux comprendre que le service public d'éducation est un atout collectif majeur. Pour cela, il faut cesser de l'évoquer comme un coût dispendieux et le défendre comme un investissement nécessaire dont l'ensemble des citoyen-nes bénéficient pour l'avenir de leurs enfants.

Personnels enseignants non remplacés, insuffisamment formés, recrutés à la va-vite pour pallier les déficits de recrutement... c'est l'ensemble des citoyen-nes qui pâtira du refus de cet investissement indispensable. Et nous ne sommes pas dans une crise superficielle que le temps suffirait à dépasser. Nous avons besoin de choix déterminés pour que le service public retrouve sa capacité à recruter et à former les enseignants comme à disposer des moyens qui permettent de bonnes conditions d'études pour les élèves. Tout cela passe par un investissement incontournable qui, des salaires aux conditions de travail et au développement des compétences professionnelles, permette à l'école d'assurer ce que la République doit garantir à ses enfants : l'égalité.

Quelles seraient selon vous les inflexions ou les réformes à mener pour un système plus démocratique et plus efficace au regard des besoins sociaux de formation et des objectifs d'émancipation ?

Déjà évoquons les réformes que

« Et nous ne sommes pas dans une crise superficielle que le temps suffirait à dépasser »



nous devons craindre, celles qui remettraient en question le collège unique, celles qui livreraient la formation professionnelle aux branches patronales. Nous savons qu'elles renforceraient le caractère inégalitaire de notre école en excluant davantage les enfants des milieux populaires. Nous devons nous y opposer.

Pour le reste, est-ce d'une énième réforme dont nous avons besoin ? Ou plutôt d'une vision politique nouvelle de l'école où la promesse d'égalité ne puisse se suffire de discours rhétoriques mais soit contrainte par l'effectivité de ses effets. Notre histoire scolaire a déjà connu des moments où la volonté émancipatrice a guidé les projets politiques pour l'école. Ils sont restés insuffisants pour garantir l'égalité mais ont permis des avancées démocratiques essentielles. Il faut les faire progresser encore pour que chaque citoyen-ne de ce pays puisse bénéficier de la culture commune. Car, plus que jamais face à l'urgence climatique et sociale, notre démocratie nécessite des citoyen-nes libres et éclairés-es. ♦

DMA - DSA

L'Europe régule les géants du numérique

C'est une révolution dans l'économie numérique que vient d'opérer l'Union européenne, le 24 mars dernier, en instaurant le Digital Markets Act (DMA) et le Digital Service Act (DSA) qui commencent à réguler un secteur jusqu'à présent épargné.

Créateurs d'une économie si nouvelle qu'elle n'était encadrée par aucun texte, les géants de l'économie numérique, Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft, les célèbres GAFAM, mais également les chinois comme Alibaba ou le hollandais Booking, ont surfé sur les textes existants pour concentrer en leurs mains des pouvoirs dont aucun secteur économique n'avait jusqu'alors bénéficié. Les géants de l'Internet peuvent à la fois créer des profils extrêmement précis de chaque citoyen, les vendre sans leur avis, mais aussi refuser le statut de médias, et donc les lois qui leur incombent, et tuer leurs

concurrents en les rachetant grâce à leur incroyable puissance financière. Rappelons pour exemple que Apple a un chiffre d'affaire annuel qui représente la moitié du budget de la France, et une valorisation boursière douze fois supérieure. En termes d'audience, le groupe Meta (Facebook, Instagram et WhatsApp) abonne 3,59 milliards d'êtres humains. Jusqu'à présent, ces entreprises étaient leur propre régulateur, elles avaient peu de compte à rendre aux autorités publiques et décidaient seules de leurs règles, au nom de leur internationalisation à laquelle aucune gouvernance mondiale ne vient s'opposer.

En imposant le règlement général de protection des données (RGPD), qui oblige les sites à demander à l'internaute son autorisation pour chaque type de cookies, l'Union Européenne avait déjà mis à mal



© THYRIER/ANSA

cette toute puissance. Mais c'est une dimension bien plus ambitieuse qui vient d'être tracée. Le 24 mars dernier, les États membres, le parlement et la Commission européenne ont signé un accord nommé Digital Markets Act (DMA) qui impose une franche régulation au secteur numérique. Il a été complété par le Digital Service Act (DSA), signé le 23 avril, qui pose des règles à

l'encontre des contenus illégaux, la fraude et la désinformation. Ces accords, comme le résume Thierry Breton, commissaire européen en charge du dossier, posent « une règle simple : ce qui est interdit dans la vraie vie doit l'être aussi en ligne ». Nous n'en sommes pas encore là, car les géants du numérique vont sans doute mener devant les tribunaux des batailles mémorables, mais la liste des obligations est impressionnante.

Une régulation dans plusieurs domaines

Au niveau des pratiques publicitaires, particulièrement de Google, Facebook et Amazon qui ont raflé l'an dernier plus de la moitié de la publicité mondiale (hors Chine), finies les données des internautes que les géants croisent à des fins publicitaires, sauf s'ils les autorisent. De plus, les internautes devront avoir accès à leurs données commerciales et publicitaires.

Un syndicat chez Amazon



© FERNANDEZ/ANSA

Le 1^{er} avril 2022, les salarié·es d'un entrepôt Amazon aux États-Unis ont voté en faveur de la création d'un syndicat. Une première pour l'organisation Amazon Labor Union (ALU) créée il y a un an. 8 325 travailleurs et travailleuses de l'entrepôt JFK8 étaient appelés à se prononcer. 2 654 ont répondu oui sur les 4 852 personnes qui ont glissé un bulletin dans l'urne. Une victoire saluée par Joe Biden, alors que le géant de la vente en ligne, bastion antisyndical, avait jusqu'alors réussi à repousser les exigences des salarié·es. L'explosion du e-commerce pendant la pandémie et l'embauche de 500 000 personnes ont fait d'Amazon un des plus gros employeurs de la planète avec 1,2 million de salarié·es. Après Starbucks, c'est une nouvelle avancée pour les droits des travailleurs et travailleuses. Cette victoire, espère l'ALU devrait entraîner une réaction en chaîne d'un entrepôt à l'autre.



Les connexions font partie de notre quotidien. D'où l'importance de réguler les géants du numérique.

Au niveau des pratiques de monopoles, finies les applications imposées par les fabricants, et celles qui l'ont été avant la DMA pourront être désinstallées. De même, finis les systèmes de paiement imposés, comme la favorisation par les moteurs de recherche de leurs propres services commerciaux.

Nouveauté importante : les réseaux sociaux vont devoir communiquer entre eux. Par l'obligation faite aux géants de rendre interopérables les services de messageries, un utilisateur WhatsApp, appartenant à Meta, pourra échanger avec un internaute d'un réseau concurrent comme Signal ou Telegram.

Enfin, les géants du numérique devront signaler aux autorités compétentes toute nouvelle acquisition, quel que soit le secteur économique visé, pour éviter la situation de monopole ou d'achat prédateur, comme

cela s'est produit par le passé lorsque les géants achetaient des startups concurrentes pour les éliminer.

Le DSA, pour sa part, bannit plusieurs pratiques interdites depuis longtemps aux médias. Par exemple, un internaute ne pourra plus être ciblé en fonction de sa religion, son sexe ou ses préférences sexuelles. Les plateformes devront rendre publiques les mesures mises en œuvre contre la désinformation, alors que cela se faisait jusque-là selon des règles opaques décidées par elles seules. Les contenus de harcèlement devront être immédiatement retirés sur seule plainte des victimes.

Des amendes fortes

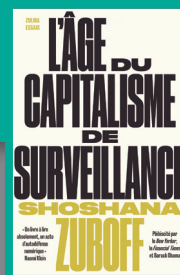
En cas de non-respect de ces règles, les amendes pourront aller de 6 à 20 % du chiffre d'affaires de l'exercice précédent. Ce qui se traduirait pour Amazon par une amende de 40 milliards d'euros, suivie d'une amende de 80 milliards d'euros en cas de récidive.

Capitalisme de la surveillance

Sous les yeux ébahis du monde entier, ce 6 janvier 2021, le Capitole américain qui doit prononcer l'élection du nouveau président Joe Biden est envahi par les partisans de Donald Trump. La mesure de rétorsion pour cette attaque, qui ressemble à s'y méprendre à une tentative de coup d'État, ne viendra pas du Congrès ou des tribunaux, mais de... Twitter. Le géant de la communication en ligne décide en effet de priver Trump de ses 88 millions de followers pour avoir usé du réseau afin d'appeler à l'insurrection. L'ancien président réagit en créant son propre réseau *Truth Social* qui est loin de concurrencer celui dont il a été exclu.

Mais une autre porte s'ouvre qui pourra lui permettre de réintégrer Twitter. Le milliardaire Elon Musk, patron des voitures électriques Tesla, vient d'acheter le réseau social. Celui qui se dit « libertarien » (comprenez aucune loi, aucun règlement, ne doit venir contrarier l'expression individuelle) entend faire du réseau social le lieu d'une « absolue liberté d'expression ». Et un outil de pouvoir comme aucun dirigeant capitaliste n'en a jamais possédé.

Shoshana Zuboff fut la première à analyser cette révolution de l'information dans son livre *L'Âge du capitalisme de surveillance* (Ed. Zulma, 2018). L'an dernier, dans une interview à Libération, l'universitaire américaine estimait : « Au xx^e siècle, en Europe et aux États-Unis, nous avons créé des institutions pour mettre en place des protections sociales, veiller aux droits des travailleurs, des consommateurs... Aujourd'hui, il faut faire ce même travail : nous devons bâtir les droits, les lois, les institutions pour un siècle numérique démocratique. Pour le moment, nous sommes nus et vulnérables. Le capitalisme de surveillance est entré dans tous les secteurs : l'assurance, le logement, la santé, l'éducation... Il n'est pas trop tard, mais cette décennie est cruciale ». La surveillance individuelle et la notation du comportement social que pratique le pouvoir chinois démontrent l'urgence. Les DMA et DSA décidés par l'Europe vont dans ce sens, les États-Unis travaillent sur un projet de loi semblable au DMA, mais on est encore loin de réguler le pouvoir gigantesque des outils numériques.



Shoshana Zuboff fut la première à analyser cette révolution de l'information.

Le DMA a également des répercussions sur la fiscalité de ces entreprises. Jusqu'à cette date du 24 mars, les géants numériques étaient deux fois moins imposés que les autres entreprises. En l'absence d'harmonisation européenne, les Google, Apple, Facebook et Amazon (GAFA) peuvent localiser leur siège dans un pays différent de celui des utilisateurs et utilisatrices de leurs services. Ils s'installent dans les pays qui ont un taux d'imposition parmi les plus bas.

Les recettes publicitaires réalisées en France par Google en 2018 s'élèveraient selon le Syndicat des régies Internet à deux milliards d'euros. Or l'absence de cadrage a permis à Google de ne payer que 17 millions d'euros d'impôts. Ces mesures entreront en vigueur en 2023. Il est certain que les tribunaux vont jouer un rôle non négligeable pour leurs mises en œuvre. À eux, comme dit la formule consacrée, de « dire le droit ».

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Amiens, l'Européenne

Depuis longtemps, la maison de la culture d'Amiens accueille les projets artistiques venant du monde entier, depuis longtemps aussi les projets qui s'y créent s'exportent en Europe et dans le monde. Identifiée par le ministère comme un pôle européen de production, elle est moteur dans le développement du réseau APAP (Advancing Performing Art Project). Ce dispositif regroupe onze structures culturelles qui travaillent ensemble depuis plusieurs années, du Reykjavik Dance Festival d'Islande à l'école de Lia Rodrigues dans une favela au Brésil. « *Fort de cette expérience, nous avons lancé un nouveau programme, soutenu par l'Union Européenne, explique Laurent Dréano, directeur de la maison de la culture. Il s'agit d'accompagner un groupe d'artistes, choisis d'un commun accord entre les partenaires, sous forme de production et de co-production, de l'accueil de spectacles. Le projet interroge aussi nos modèles d'organisation.* » Le programme APAP 2020-2024 a pour titre *Feminist Futures*, ses artistes sont présentés le plus souvent au festival Amiens Europe. Les coopérations se font aussi à l'échelle régionale. Les scènes nationales d'Amiens et de Valenciennes, toutes deux identifiées pôle européen, mutualisent leurs moyens de production et de diffusion. « *Nous faisons appel à des compagnies étrangères qui réfléchissent à comment mieux impliquer les habitants dans des formes artistiques, poursuit le directeur. Cela permet de comparer des manières de faire, car si les questions sont les mêmes qu'en France, les contextes sont différents.* » Les rencontres, le métissage créé, le jazz omniprésent, tout renvoie aux problématiques des sociétés et pousse à l'invention de nouveaux langages. Le 18 juin, la Maison de la Culture d'Amiens deviendra une Cité (éphémère) de la danse. À cette occasion, Tatiana Julien — artiste associée, invite plusieurs danseurs professionnels et amateurs à danser dans tous les espaces de la Maison.



Nuit européenne des musées

Le samedi 14 mai aura lieu la maintenant traditionnelle Nuit européenne des musées. De nombreux établissements, en France comme en Europe, proposeront une ouverture tardive de leurs salles, à l'instar du Louvre qui propose de nombreuses activités gratuites sur réservation jusqu'à 23 heures.



Un festival pour la Méditerranée

Ce sera une première. Du 20 au 22 mai, la ville d'Ajaccio accueillera la version inaugurale du festival de la Méditerranée organisé par l'association Sauver la Méditerranée. Tout commence place Foch à 18 heures avec une exposition Photoclimat qui s'affichera jusqu'au 20 juin. À cette occasion, différentes associations présenteront leurs actions pour protéger l'écosystème marin. Le film *Méditerranée, l'odyssée pour la vie*, issu de la série du même nom, sera projeté en première en présence du réalisateur Frédéric Fougea.



Le musée Van Gogh en ligne

À la faveur des confinements, les musées ont peaufiné leurs sites, offrant des visites commentées, des visions augmentées. Les services éducatifs ne sont pas en reste qui proposent des présentations pédagogiques à l'usage des élèves et des enseignants. Mais l'initiative restait hexagonale. Le musée Van Gogh d'Amsterdam vient de franchir un nouveau pas en lançant une version en français de son système éducatif numérique. Depuis le 30 mars, date anniversaire de la naissance du peintre, *Van Gogh à l'école* offre une



version gratuite qui s'affiche directement sur les tableaux des salles de classe. Illustrations, vidéos, quizz en vingt leçons. www.vangoghmuseum.nl/fr/van-gogh-a-lecole

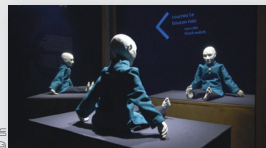
Tout ce que je veux

Sous ce titre prometteur, le centre de création contemporaine Olivier Debré de Tours réunit une quarantaine d'artistes portugaises jusqu'au 4 septembre. Une salle est dédiée aux peintures féroces et inquiétantes de Paula Rego. Les autres espaces essaient les œuvres de créatrices dont les récits livrent des combats à la fois esthétiques et sociaux. Des questions contemporaines émergentes, droits civiques, la notion de crise, l'écologie, l'identité, le post-colonialisme, la place des femmes sous-tendent les inspirations. Un édifiant panorama de l'art portugais de 1920 à nos jours.



Arts de la Marionnette

Le musée des Arts et de la Marionnette de Lyon offre, à partir du 15 juin, un nouveau parcours d'exposition. Unique en France, il se soucie de proposer toutes les formes de cet art qui a développé ses langages sur les cinq continents. Le musée est ainsi entraîné « *dans une révolte incessante, en présentant régulièrement des spectacles d'aujourd'hui, des marionnettes du bout du monde et des objets d'ici* » explique son directeur, Xavier de la Selle. De nombreuses compagnies partenaires du musée y concourent. Un week-end festif, avec de nombreuses manifestations, est programmé les 25 et 26 juin.



Circulation(s)

La circulation des hommes et des idées n'est jamais acquise. Elle est parfois un combat, une résistance, parfois une évidence. Le festival de la jeune photographie européenne, dont les artistes sélectionnés sont présentés au Cent-Quatre Paris jusqu'au 29 mai, en témoigne admirablement. Ces séries photographiques sont autant de rencontres avec des autrices et des auteurs, qui nous conduisent à réfléchir autant qu'à admirer, révélant un monde et une pensée.



Fastueux Printemps des Comédiens

Deuxième festival d'arts vivants en importance, le Printemps des Comédiens accueille notamment, du 25 mai au 25 juin, Lavaudant et Lacascade, Simon McBurney et David Bobée, la Comédie française, la Schaubühne, ou la Volksbühne.

La pandémie a réduit ses éditions précédentes mais, pour ses 35 ans, le Printemps des Comédiens créé par le dramaturge et réalisateur Jean-Claude Carrière, réinvestit pleinement le Domaine d'O de Montpellier, vaste parc autour d'un château et de ses bassins.

Cette édition, au riche programme concocté par Jean Varela, dévide toutes les époques du théâtre, en commençant par l'antique, avec *Prométhée d'Eschyle*, ramené jusqu'à la Grèce d'aujourd'hui par Nikos Karathanos ; avec la tragique *Phèdre* de Sénèque, que ressuscite Georges Lavaudant dans une chorégraphiés de Jean-Claude Gallotta ; enfin avec *Édipe Roi* de Sophocle, dont Éric Lacascade déploie la féroce humanité.

Molière, dont on célèbre les 400 ans, est accueilli avec la Comédie-Française qui a créé cette année la version originelle du texte de *Tartuffe ou l'Hypocrite*, façonné par Georges Forestier et mis en scène par Ivo van Hove.

Des compagnies exceptionnelles

Simon McBurney s'empare de *Michael Koolhaas*, héros d'une nouvelle d'Heinrich von Kleist, à grand renfort d'écran géant, téléphones portables, micros, et avec le talent des comédiens de la Schaubühne, pour faire vivre l'épopée ravageuse du hobereau allemand en quête de justice. Julien Gosselin associe son travail à une autre grande troupe de Berlin, la Volksbühne dont il est l'artiste associé. Après Houellebecq, Bolaño et Don De Lillo, c'est dans l'immense continent de la littérature allemande que le dramaturge a puisé ses images, composant une série-histoire théâtrale dont le premier volet est présenté à Montpellier, pour la première fois en France. C'est sur une autre œuvre littéraire, *Peer Gynt*, que David Bobée s'est appuyé pour mettre en scène un théâtre qu'il revendique transdisciplinaire, interculturel et populaire. Un



Le magnifique parc du Domaine d'O devient à chaque printemps le rendez-vous du théâtre d'aujourd'hui.

autre théâtre foisonnant d'images et d'idées, venu d'Argentine, fait sa première en France : avec *Los Años*, l'auteur metteur-en-scène Mariano Pensotti défie les règles de la temporalité, donnant corps à un rêve fou : suivre simultanément un homme de 30 ans et le même à 60.

L'interdisciplinarité

Le mélange des genres est également convoqué pour interroger notre époque. Mise en scène par Julie Benegmos et Marion Coutarel, *Strip*, une immersion dans le monde du strip-tease « vient déranger l'ordre sexuel édicté par nos sociétés et déplacer notre regard vers la question de l'amour ». La célèbre performeuse Marina Otero se livre devant le public, délivrant sans fard son anxiété avec *Love me*. Pour *From Outside In*, Steve Cohen crée avec trois jeunes acteurs-danseurs un moment hybride éloignant les mécanismes d'entrave aux corps. Promesse de fête, *Respublika* est un spectacle de l'extraordinaire, qui mêle les langues, lituanien, russe et

anglais, et entrelace les arts visuels et performatifs avec la littérature, l'architecture et le son.

Citons encore *Les gros patinent bien*, un spectacle cabaret que reprennent Paul Guillois et Oliver Martin-Salvan. Ce dernier signe aussi, autour de la foisonnante langue de Rabelais *Les aventures de Pantagruel*. L'épopée musicale de Lionel Dray, Ainsi la bagarre, en appelle à Buster Keaton et Jacques Tati à l'aide des nouvelles de Franz Kafka. ♦

Véronique Giraud

Du cirque bien sûr !

Deux épisodes de la grande poésie circassienne marquent cette édition. D'abord l'acrobate virtuose Boris Gibé qui, avec *Absolu*, expérimente avec le public un conte vertigineux né dans la profondeur d'un curieux silo. Ensuite *L'enquête* raconte celle menée par le circassien Sébastien Le Guen après qu'une vieille femme lui ait confié quelques objets ayant appartenu à son défunt mari, Pierre Bonvallet dit Punch, un clown blanc de l'après-guerre...

ARTE fête ses 30 ans

La chaîne franco-allemande, qui s'est étendue géographiquement et multiplie les supports, est née le 30 mai 1992. Pour la promotion de la culture européenne et la paix. C'était il y a trente ans, dans un autre univers où les individus ne pouvaient pas se connecter, devaient feuilleter dictionnaires ou encyclopédies pour trouver des réponses à leurs questions, regardaient en priorité TF1 que Jacques Chirac venait de vendre à Bouygues. Dans ce monde quasi préhistorique, le 30 mai 1992, un objet culturel et communicationnel, auquel peu de gens croyaient, va émettre pour la première fois. Il s'appelle ARTE, acronyme pour une appellation barbare que tout le monde va s'empresser d'oublier : *Association relative à la télévision européenne*. Ce soir-là, à l'opéra de Strasbourg, le couple franco-allemand est représenté à son plus haut niveau par le président François Mitterrand et le chancelier

Helmut Kohl. Leur présence n'a rien de protocolaire, c'est eux qui ont voulu cette chaîne symbole à la fois de la réalité culturelle européenne et de la fin d'un antagonisme séculaire entre les deux pays qu'ont vécu dans leur jeunesse les deux hommes.

« Laissez-vous déranger par Arte »

L'ambition de cette nouvelle chaîne télé publique est affirmée dès le premier soir sur les écrans français et allemands : *« Laissez-vous déranger par Arte »*. Mais le succès n'est pas au rendez-vous. La technique cafouille par impréparation, le programme est élitiste avec documentaire sur les pharaons, sur Saint-Petersbourg et bien sûr des débats que France Culture aurait pu envier.

La France a pourtant mis les moyens. Le budget est solide, le pdg Jérôme Clément est un homme de télé. Énarque, il a



conduit la nouvelle politique audiovisuelle dès 1981, puis a dirigé la Sept, chaîne qui se fondera dans Arte. Le gouvernement ayant usé de son droit de préemption, la nouvelle télé prend même la place, sur le canal hertzien, de *« La Cinq »* de Silvio Berlusconi et Jean-Luc Lagardère, qui, avec ses jeux populistes et ses pré-

sentatrices peu habillées, n'a pas connu le succès. Les objectifs de ce nouveau média sont à la mesure des défis du temps. Outre la construction européenne qui, dans l'esprit de Mitterrand, va de pair avec la lutte contre le nationalisme et la xénophobie, la nouvelle chaîne, dans la même optique que la politique culturelle conduite par Jack Lang, doit faire la part belle à la création. Inspirée des années 60 où Jean-Christophe Averti et plusieurs autres réalisateurs et réalisatrices faisaient de la télévision publique un lieu d'innovation, la politique d'Arte est de présenter fictions, émissions, informations dans un cadre nouveau. L'ambition est louable, louée, mais ne rencontre pas le succès populaire. Dès le premier soir, la chaîne est boudée.

Six ans de construction

C'est, six ans plus tôt, à Francfort lors d'un sommet franco-

Une large audience sur trois supports



ARTE propose trois supports, l'antenne, accessible en France sur la TNT, la plateforme arte.tv et les chaînes du réseau social. En 2021, plus de 1,8 milliard de vidéos ont été vues ce qui, du fait qu'un téléchargement est visionné par plusieurs personnes, est un record absolu. Avec 18 millions d'abonnements sur les réseaux sociaux, ARTE s'est imposé dans le paysage audiovisuel français et la production de fictions. À partir de 2017, la chaîne est couverte de distinctions internationales dont un Oscar à Los Angeles pour *Le client* de Ashgar Faradi et une Palme d'Or à Cannes pour *The Square* de Ruben Östlund.

Les séries ne sont pas en reste. *En thérapie* d'Éric Toledano et Olivier Nakache cumule près de deux millions de vues en moyenne pour sa saison 1, soit 8,2 % du public. Et, au total sur la plateforme, plus de 53 millions de vidéos vues. Arte joue désormais dans la cour des grands. La qualité en plus.



Coproduit par Arte, le film franco-scandinave *Flee* sera diffusé en soirée le jour anniversaire de la chaîne.

allemand que l'idée a germé. Dans cette époque d'images, l'Europe, qui va bientôt se munir d'une monnaie commune et de nouvelles instances, a besoin d'une communication audiovisuelle pour se renforcer. Il faudra quatre ans pour aboutir à la signature d'un traité créant la chaîne, le 2 octobre 1990, un jour avant la réunification allemande. Un an et demi plus tard, à l'opéra de Strasbourg, l'actrice franco-hollandaise Maruschka Detmers, Gérard Depardieu et Hanna Schygulla, mais également le musicien russe Mstislav Rostropovitch qui avait planté son violoncelle sur le mur de Berlin en 1989, et le jazzmen africain Manu Dibango, lancent Arte. Si le succès n'est pas au rendez-vous, la détermination des

pouvoirs publics est affirmée. Elle le restera, mais la chaîne mettra du temps à dépasser son image de télé confidentielle réservée à l'élite. Arte intéresse pourtant d'autres pays. À l'aube du XXI^e siècle, un accord est d'abord signé avec la Pologne, puis avec l'Autriche et la Belgique. La diffusion s'étend ensuite aux vingt pays de la francophonie et, chaque année, un nouveau pays vient s'ajouter. En 2015, la chaîne sera diffusée en anglais et en espagnol. Ambassadrice culturelle européenne, Arte n'en reste pas moins peu regardée en France.

Le succès public

Il faudra une double révolution pour gagner une plus grande audience. Révolution technologique d'abord. En 2005, la chaîne est diffusée sur la TNT, 24 heures sur 24, puis sur Internet, les téléphones portables et passe à la haute définition en 2008. L'année suivante, elle

Les temps forts des 30 ans

Bruno Patino, président d'Arte, a rappelé que dès l'origine « ARTE s'est distinguée aux yeux du public par son ambition culturelle et européenne ». Soucieuse à la fois « d'encourager les créations et les nouveaux talents », la chaîne n'a pas dérogé à son traître fondateur qui précisait que la chaîne a pour mission de « favoriser la compréhension et le rapprochement des peuples en Europe ». 85 % des programmes d'Arte sont européens. Mais la mission brûle d'actualité. Bruno Patino la prend au sérieux : « Dès le début de la guerre en Ukraine, nous avons bouleversé notre programmation pour offrir aux citoyens européens une analyse approfondie du conflit. C'était indispensable dans une période où les informations fusent en tous sens, où les raccourcis, les amalgames et le temps court sont trop souvent privilégiés pour répondre à l'urgence ». L'actualité ne bridera cependant pas la fête qui se décline en temps forts, avec notamment 34 films. À l'antenne, une émission très suivie comme *Karambolage*, qui compare avec humour les cultures françaises et allemandes, fera une édition spéciale les 22 et 29 mai. Le 31, les spectatrices et spectateurs pourront suivre « Europe, un continent isolé ». Des films culte seront également proposés, comme *Leto* du russe Kirill Serrebrennikov, *Lady Chatterley* ou *Don Pasquale*. Les entretiens avec des personnalités qui sillonnent les programmes de la chaîne recevront le philosophe Bruno Latour en deux parties le 30 mai. Les concerts ne seront pas oubliés avec la rediffusion de Sting au Panthéon. Sur arte.tv, des collectors seront diffusés, un cycle Arnaud Desplechin et un cycle Maurice Pialat, les séries plébiscitées *En thérapie*, ou *Borgen*, et bien sûr le Paris-Berlin, destins croisés. Le 30 mai, soirée anniversaire des trente ans, ARTE diffusera à 20h50 le documentaire animé *Flee*, qui retrace l'histoire vraie d'Amin, un réfugié afghan, qui a fui son pays à la fin des années 1980 pour rejoindre l'Europe. Nommé trois fois aux Oscars, *Flee* est une œuvre engagée, comme se veut la chaîne. Toute la programmation se trouve sur arte.tv/30ans.



Choix exigeant d'Arte pour ses 30 ans : *Leto* de Kirill Serebrennikov, primé à Cannes.

crée sa plateforme. À cette mutation technologique qui assure une diffusion large et de qualité, la chaîne ajoute des programmes plus audacieux, comme des talk shows en prime time à la place des débats interminables, des documents d'actualité à vocation pédagogiques, des fictions qui lui vaudront, dès 2017, de nombreuses distinctions internationales. Et surtout des séries dont spectatrices et spectateurs sont friands. C'est l'une d'entre elles, *En thérapie*, qui assurera

à la chaîne son record d'audience (voir ci-contre). Le 30 mai 1992, jour où Arte était lancée, l'ONU débattait d'un projet d'embargo commercial à l'encontre de la Serbie pour ne pas avoir réalisé le retrait de ses forces armées de Bosnie-Herzégovine et blâmait la Croatie pour le même motif. Trente ans après, le dirigeant serbe de Bosnie Milorad Dodik affirme haut et fort son désir de rattachement à la Serbie, elle aussi dirigée par un nationaliste. Et la guerre détruit l'Ukraine. Arte reste indispensable. ♦

Jacques Mucchielli

François Thomazeau : « Vingt ans pour que les auteurs marseillais soient considérés »

Les 28 et 29 mai Marseille accueille la quatrième édition du Printemps du polar. Une quarantaine d'auteurs sont attendus dont François Thomazeau qui fait partie de ces écrivains qui au tournant des années 1995 ont été parmi les pionniers de ce qu'on a appelé le néo-polar marseillais.

Votre dernier roman, Marseille brûle-t-il, est le second volet d'une trilogie débutée avec Marseille confidentiel en 2018. Comment est né ce projet ?

James Ellroy est venu présenté *Perfidia* en 2016 à Marseille. L'organisateur m'avait demandé si je ne pouvais pas le guider durant son séjour. Il a une réputation de sale mec, mais nous avons assez vite sympathisé. J'ai découvert un mec vraiment drôle avec un humour très froid, très cassant, conforme aux codes américains. Comme c'est quelqu'un de poli, il m'a interrogé sur mon travail. « Ah, tu écris, m'a-t-il dit, mais es-tu mondialement connu ? Moi, c'est après la publication de *L.A. confidential* que j'ai cartonné. Si j'étais un auteur marseillais, j'écrirais *Marseille confidentiel* ».

Quelle a été votre réaction ?

Je l'ai pris comme un défi personnel. Je n'avais pas forcément envie d'écrire ça. J'étais sur un autre projet qui n'avancait pas et je me suis dit, « et si je prenais Ellroy au mot ? » Ça m'a alors paru évident de situer le récit à partir des années 1930 parce que c'est le plus parlant pour Marseille. Il me semblait intéressant de raconter la genèse des arrangements politico-mafieux dans cette ville. Finalement Ellroy m'a donné l'impulsion pour un truc que je n'aurais peut-être pas fait tout seul mais une fois lancé, je me suis imposé ses règles du jeu : faire une trilogie, écrire avec des structures un peu éclatées, des personnages clé qui reviennent et dont les récits mis bout à bout permettent de réunir tous les liens.

Quelles limites dans le temps avez-vous fixé pour le troisième volume à venir ?

Le deuxième s'arrête après la libération de la ville en août 1944. Il reste pas mal de choses à voir sur la libération de Marseille et surtout sur sa réorganisation. Je me suis fixé une période qui va de 1945 à 1953, correspondant à l'arrivée définitive de Gaston Defferre au pouvoir. Je pense que de 1936 qui est le début du premier roman à 1953 qui est la fin du dernier, on a un cycle complet avec la montée vers la guerre, la guerre elle-même et la continuité d'un système que Gaston Defferre va récupérer en l'état pour en faire son propre outil pour régner sur la ville. Il n'était pas en rupture avec le système politico-mafieux mis en place par ses prédécesseurs.

Vous avez publié *La faute à dégun* en 1996, période de la naissance du néo-polar marseillais.

À l'époque, il se passait quelque chose ?

Aucun d'entre nous n'avions l'impression de créer un truc. À cette époque il y avait plein de choses qui se passaient à Marseille, l'éclosion du Rap marseillais, l'arrivée du TGV, la municipalité Vigouroux qui avait apporté un peu de sang neuf, Marseille sortait un peu de sa torpeur. Et puis il y avait à la tête de la Série noire Patrick Raynal qui était *marseillophile*. C'est lui qui a lancé Izzo et son succès est arrivé au bon moment provoquant un effet de mode. Chaque maison d'édition voulait son Marseillais de service, un foisonnement d'auteurs est apparu. Mais nous étions considérés comme sortis du même moule et parfois



François Thomazeau a publié une vingtaine de romans dont une grande partie (*Marseille brûle-t-il*, Éd. Gaussen, *Marseille confidentiel*, Ed. Plon) se déroule à Marseille. Journaliste, il a dirigé le service des sports de Reuters à Paris. (voir *L'imposture du sport publié en 2014 dans lequel il dénonce le sport business et ses dérives*). Musicien ayant joué dans plusieurs groupes, il a sorti en 2012 un album solo sous le nom de Sauveur Merlan.

c'était à notre détriment. Je me souviens de critiques dans *Télérama* ou dans *Lire* qui écrivaient des trucs assassins parlant de *polar-aioli*. Pour eux c'était du polar folklorique.

Peut-on parler d'une école marseillaise du polar et du roman noir ?

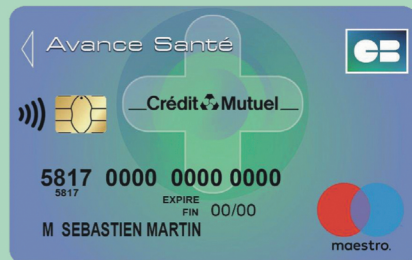
De la même façon qu'aujourd'hui je fais un clin d'œil à Ellroy, à cette époque, Izzo en faisait un avec Fabio Montale, à l'écrivain espagnol Manuel Vasquez Montalban. Puis Andréa Camilleri est venu avec le commissaire Montalbano en Sicile. Nous avons trois écrivains – un catalan, un marseillais et un sicilien – qui donnent quasiment le même nom à leur flic de service, donnent des recettes de cuisine, utilisent du vocabulaire local. Il y a un cousinage entre tout ça. C'est un peu comme s'il y avait eu une tentative de fédérer le polar méditerranéen. Derrière, un certain nombre ont voulu se greffer là-dessus en utilisant le même style d'écriture. Peut-on dire qu'il y ait eu un genre d'école marseillaise ? Je pense que c'était plutôt un phénomène d'édition. Dans le lot il y avait du bon et du moins bon. Aujourd'hui le tri a été fait, mais il a fallu vingt ans pour que les auteurs marseillais soient considérés individuellement pour ce qu'ils écrivent et non pas comme appartenant à un mouvement. ♦

Propos recueillis par Pierre Magnetto

Carte Avance Santé

La carte de paiement qui avance les frais de santé

Avec votre complémentaire santé, le Crédit Mutuel Enseignant vous propose une carte de paiement gratuite : **la carte Avance Santé**. Avec elle, c'est le Crédit Mutuel Enseignant qui avance vos frais médicaux, pas vous. Il n'y a que des bonnes raisons de choisir un acteur qui s'engage depuis 50 ans en faveur du monde éducatif.



Crédit  Mutuel
Enseignant

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8,1 millions de clients-sociétaires. SERVICE SOUMIS À CONDITIONS. Réservé aux particuliers.
Contrats d'assurance souscrits auprès de ACM IARD SA, entreprise régie par le Code des assurances. Immatriculations des intermédiaires en assurance consultables sous www.orient.fr.
Voir conditions détaillées en Caisses de Crédit Mutuel proposant ce service et sur www.creditmutuel.fr. Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme
au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758.

Sous le haut patronage de
Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République

BELISE PAR PARIS 2024
OLYMPIADE
CULTURELLE

PROGRAMME
2020 – 2024

EXPOSITIONS

FILMS

COLLOQUES

HISTOIRE, SPORT & CITOYENNETÉ

DES JEUX OLYMPIQUES D'ATHÈNES 1896 AUX JEUX
OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024



cascenhistoiresport.fr